

Le 22 Octobre 2014

ND  
2014-996

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014**

**Le Maire** : Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'ai les pouvoirs de Wilfrid Dubois pour Richard Zivacco, de David Revert pour moi-même et de Thierry Plattier pour Mme Schemla. Y a-t-il d'autres pouvoirs ?

Je vais passer la parole à Delphine Chavagné qui va donner lecture du procès-verbal du dernier Conseil.

**Mme Chavagné** procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

**Le Maire** : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Je vais vous proposer avant de commencer le Conseil Municipal proprement dit, une minute de silence en la mémoire de *Hervé Gourdel*. Je vous remercie.

**Le Maire** : Le premier point de l'ordre du jour concerne le règlement intérieur du Conseil Municipal. M. Cervoni ?

**M. Cervoni** : M. le Maire, nous souhaiterions intervenir sur le compte-rendu qui a été lu, je laisse Henri Luquet qui avait levé la main avant moi.

**Le Maire** : Je vous en prie.

**M. Luquet** : M. le Maire, je voudrais qu'on revienne sur la délibération qui a eu lieu concernant votre salaire, puisque nous avons enfin obtenu votre salaire. Nous avons constaté que le coefficient appliqué était non plus de 25 % mais de 50 % ; vous nous avez demandé de maintenir votre salaire en l'état, or on constate qu'il y a eu un dépassement de 500 € et on tient à porter ce fait à la connaissance des autres membres du Conseil Municipal.

**Le Maire** : J'ai donné mon salaire la dernière fois d'ailleurs.

**M. Cervoni** : M. le Maire, vous avez effectivement – on ne va pas refaire la délibération complète – la question de M. Henri Luquet était extrêmement claire : les 2.090 incluent-ils ou non la majoration pour station balnéaire ?

Vous avez répondu « *oui, malheureusement ou heureusement selon le point de vue que l'on prend* » et donc ce n'est pas 2.090 €, il faut que tout le monde sache que c'est 2.090 € plus 1.045 et, comme vient de le dire M. Henri Luquet, avant vous aviez une majoration de 522 €, avec cette mandature vous avez augmenté par cette délibération, en nous présentant de fausses informations, de 500 € supplémentaires votre rémunération. Vous pouvez nous dire que la loi vous y autorise, c'est le cas, simplement c'est malheureux de nous avoir donné une fausse information. C'est tout.

**Le Maire :** Je ne vous ai pas donné une fausse information. Je vous ai donné l'indication de mon salaire que je vais vous confirmer, qui est de 2.001,28 € nets. Je peux faire tourner mon bulletin de salaire si vous le souhaitez.

**M. Cervoni :** De mon côté je voudrais reprendre le compte-rendu, que nous avons reçu fort tard, du 27 Juin et lire quelques extraits pour remettre en perspective sur la délibération concernant le lycée Marie Joseph.

Je lis en page 7 « *Nous avons, j'ai appris cet après-midi que le Sous-Préfet avait appelé M. Linot sur ce sujet. On a donc fait vérifier et on s'est aperçus que la secrétaire qui avait tapé les délibérations, sans rien dire à personne, a changé le titre de cette délibération* ». Ca c'est en page 7, donc le 27 Juin vous découvrez cette modification.

En page 8, vous insistez en disant « *On l'a découvert cet après-midi, c'est un excès de zèle* ».

En page 9 vous dites : « *C'est une erreur, c'est tout à fait contre ma volonté. Le Préfet nous a alertés cet après-midi et on m'a appris cette affaire* ». Alors, M. le Maire.

**Le Maire :** C'est la stricte vérité.

**M. Cervoni :** Justement, M. le Maire.

**Le Maire :** J'ai écrit après le Conseil Municipal au Sous-Préfet, lui ai confirmé ce que j'ai dit au Conseil Municipal et lui ai demandé s'il convenait de faire revoter. Le Sous-Préfet, plutôt la Sous Préfète puisque la personne physique a changé dans l'intervalle, nous a répondu que la délibération qu'il avait reçue était parfaitement conforme à la loi et que par conséquent il n'avait pas à la modifier au titre du contrôle, il n'avait pas...

**M. Cervoni :** M. le Maire, vous venez donc de confirmer que c'était la vérité que le 27 Juin vous avez découvert cela.

**Le Maire :** C'est la vérité.

**M. Cervoni :** Alors expliquez à cette assemblée comment vous avez fait pour le 18 Juin, soit huit jours avant, m'adresser un courrier me disant « *Cher Collègue, je vous prie de trouver, ci-après, les explications concernant cette délibération et les raisons de sa motivation, et la date de transmission à la Préfecture* ». La délibération vous m'expliquez pourquoi vous l'avez modifiée et vous dites « *La délibération a été transmise le 3 Juin, comptant vous avoir informé, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur et cher Collègue, l'assurance...* ». Donc par une déchirure du continuum spatio-temporel, j'imagine, vous avez réussi le 27 Juin à découvrir quelque chose pour lequel le 18 Juin vous m'aviez adressé un courrier. Et je découvre, par un courrier que vous avez posté le 4 Juin, c'est-à-dire le lendemain même du courrier que vous avez envoyé à la Préfecture pour enregistrer la délibération, vous avez envoyé un courrier au directeur de l'école en lui expliquant que vous mettiez en mandatement la subvention ; et le titre même de ce courrier que vous lui avez envoyé s'appelle « *subvention au titre de l'ancienne loi Falloux* », montrant là que vous saviez déjà qu'elle avait été modifiée.

Donc, M. le Maire, quant vous venez dire à cette assemblée que vous l'avez découvert par surprise le 27, sincèrement vous nous prenez pour des imbéciles. Vous vous moquez de nous, vous avez un mépris pour les élus qui est colossal.

**Le Maire :** Ecoutez, M. Cervoni, c'est totalement farfelu. Je rappelle ce qui s'est passé : je présente une délibération au Conseil Municipal sur la loi Falloux exactement semblable aux délibérations que nous votons sur ce sujet depuis 30 ans. Comme chaque année la Gauche s'abstient ou vote contre. Vous nous faites remarquer que selon vous cette délibération n'est pas conforme à la loi puisque la loi Falloux n'existe plus telle quelle.

Je vous ai répondu que c'était vraisemblable parce que j'imaginai que vous n'auriez pas fait cette intervention sans vous être renseigné, mais que j'assumais la responsabilité de ce vote, les écoles privées ayant besoin de cette somme, et que si le Sous-Préfet nous demandait de re-délibérer parce qu'il avait constaté une erreur, on le ferait.

Les services, sans me le dire, ont aménagé, ont modifié le texte de la délibération au moment où ils l'ont envoyée au Sous-Préfet. C'est d'ailleurs probablement moi qui ai signé la lettre d'envoi, mais je ne relis pas les délibérations.

**M. Cervoni :** Donc le 4 Juin, le 4 Juin, le courrier qui est parti à l'école vous ne l'avez pas lu non plus, et le 18 Juin le courrier que vous m'avez envoyé vous ne l'avez pas lu non plus, et c'est le 27 Juin que vous découvrez tout cela.

**Le Maire :** Mais, encore une fois, c'est au Conseil Municipal que j'ai découvert que les services avaient modifié la délibération.

**M. Cervoni** : Mais attendez, vous m'avez envoyé un courrier m'expliquant pourquoi vous l'aviez modifiée, c'est bien vous qui l'avez signé ce courrier, vous me mettez à la main « cordialement ». Donc vous n'avez jamais signé ce courrier ?

**Le Maire** : J'ai certainement signé ce que j'ai signé. Je vous rappelle simplement ce qui s'est passé en Conseil.

**M. Cervoni** : Donc vous ne gérez pas la Ville. Vous signez le PV sans le lire, vous signez la délibération sans la lire, vous envoyez un courrier à l'école sans le lire et vous m'expliquez que ça a été modifié le 18 Juin sans le lire non plus.

**Le Maire** : C'est tout à fait possible pour la raison très simple que nous votons depuis 31 ans des crédits aux écoles privées dans le cadre de la loi Falloux, que ces crédits sont parfaitement légaux, que le Sous-Préfet vient de nous le confirmer, que les services de Trouville travaillent sérieusement et donc je n'ai pas à relire dans le détail des lettres qui a priori ne posent aucun problème. La seule anomalie qui s'est produite c'est que les services ont amélioré la délibération, si cette amélioration avait été la correction d'une faute d'orthographe, la correction d'une faute de français, personne n'y aurait trouvé le moindre mal. La correction d'une erreur juridique, le Sous-Préfet nous a dit que c'était au contraire très bien. La seule anomalie c'est qu'au Conseil Municipal vous aviez vous-même fait remarquer qu'il y avait un risque d'erreur juridique dans les visas, que j'avais indiqué que ça m'était égal, que je déférais l'affaire au Sous-Préfet.

**M. Cervoni** : M. le Maire, le Sous-Préfet ne vous a pas dit ça. Le Sous-Préfet vous dit, la Sous-Préfète n'a statué que sur la délibération que vous lui aviez envoyée, évidemment, la Sous-Préfète n'a pas statué sur le fait que ce n'était pas la délibération votée qui avait été envoyée puisque pour elle, comme ils me l'ont expliqué, ils reçoivent un papier certifié conforme. Donc elle a statué sur le papier que vous avez envoyé et elle dit « *Le Conseil Académique de l'Education Nationale doit effectivement donner un avis préalable sur l'opportunité de cette subvention, ce qui, je le constate, n'a pas été fait* ».

Alors évidemment comme le délai était expiré, en droit purement administratif, sur un plan purement administratif, elle dit « *De toute manière laissons en l'état* » mais jamais la Sous-Préfète ne s'est positionnée sur le fait que vous aviez modifié la délibération, ce que vous avez reconnu.

**Le Maire** : J'ai dit, j'ai écrit à la Sous-Préfète exactement ce qui s'était passé, j'ai écrit d'ailleurs pas à la Sous-Préfète mais au Sous-Préfet en lui demandant « *Est-ce qu'il faut compte tenu du changement du texte de la délibération, entre ce qui a été présenté au Conseil Municipal et ce qui vous a été présenté à vous. Est-ce qu'il faut que l'on re-délibère ?* ». Elle m'a dit que ce n'était pas la peine, enfin la lettre qu'on vous a montrée montre qu'elle considère que l'affaire est...

**M. Cervoni** : Sur la délibération envoyée. Quoi qu'il en soit, M. le Maire, il apparaît et toute la jurisprudence le démontre que vous avez donc modifié une délibération qui est une écriture publique, attendu semble-t-il...

**Le Maire** : Je n'ai rien modifié du tout moi-même. Je vous ai rappelé ce qu'il s'est produit.

**M. Cervoni** : Moi je ne sais pas qui a modifié, vous avez raison M. le Maire, vous avez raison. Vous avez parfaitement raison. J'ai donc adressé, puisque personne ne semblant le faire, à Mme le Procureur de la République l'ensemble du dossier en lui disant qu'effectivement c'était à elle de déterminer qui avait la responsabilité de cette modification. Je lui ai rappelé que la délibération transmise à la Sous-Préfecture de Lisieux pour le contrôle de légalité ne correspondait pas à celle adoptée par les Conseillers Municipaux le 25 Avril.

Je lui ai rappelé ce qui était, évidemment par l'intermédiaire d'un avocat, qu'il s'agissait-là d'un document qui n'était pas conforme au débat qui avait donné lieu au vote des élus et que dans ce sens, au sens purement du Code Pénal, cela constituait un faux avec le rappel de ce qui est évidemment l'article 441-1 du Code Pénal, et que n'étant pas conforme la simple modification donc des références que vous aviez faite, posait un autre problème puisque vous avez pris la décision, M. le Maire, de signaler qu'il n'y avait pas lieu de statuer, de demander au Conseil Académique de l'Education Nationale de se prononcer. Or cette question n'a évidemment pas été abordée en Conseil Municipal, nous n'avons pas délibéré sur ce point puisqu'elle n'était pas dans la délibération d'origine. Donc le débat n'a pas existé.

En conséquence de quoi et en plus vous nous dites que vous n'aviez pas connaissance de cela, le 4 Juin vous avez adressé un courrier à l'école, le 18 Juin vous m'avez adressé un courrier me disant pourquoi vous aviez modifié cette délibération ; donc tout ceci fait que ça n'est pas le reflet, la délibération transmise n'a pas été le reflet de ce qui avait été délibéré dans cette assemblée. Vous avez pour nous, enfin je tombe des nues, prétendre que tous ces courriers, le 3, le 18 etc, vous ne les avez jamais relus, sincèrement vous nous prenez, vous avez un mépris pour les élus qui est extraordinaire.

Donc pour ce qui est de notre part, nous considérons que ce sont des actes extrêmement graves, pour ce qui est de notre groupe nous ne prendrons part à aucune des délibérations de ce soir, compte tenu du peu de respect que vous avez des élus. J'attire l'attention, et là avec beaucoup justement de respect, sur le fait que dans cette assemblée il y a vous-même, M. le Maire, mais il y a aussi des Adjoints et les Adjoints sont des gens qui ont une importance dans un Conseil Municipal, ils sont officiers de police judiciaire, ils sont aussi officiers d'état-civil et ils ont, ainsi que des fonctionnaires qui sont dans cette salle.

Or quand il y a des opérations, comme vous le mettez dans le règlement intérieur, quand il y a des actes qui sont répréhensibles, des infractions, des délits qui sont commis dans cette délibération, eh bien toute personne, toute autorité constituée ou tout fonctionnaire a l'obligation par le code de procédure pénale de saisir la Justice. Je ne sais pas si cela a été fait, moi pour ma part donc j'ai pris l'initiative de transmettre à Mme la Procureur qui décidera de l'opportunité de poursuivre ou pas. Peut-être dira-t-elle que M. Cardon effectivement n'ayant pas lu les documents, ayant été trompé par des équipes ou je ne sais ce qu'elle décidera, c'est son rôle de décider de l'opportunité de poursuites mais en tout cas vous mettez les élus de l'Opposition que nous sommes vraiment devant une situation qui, je crois, est inédite à Trouville et pour les Adjointes vous les embarquez alors qu'ils sont eux aussi officiers de policier judiciaire, qu'ils sont, comme l'a dit Mme la Garde des Sceaux, des autorités constituées puisqu'ils ont une parcelle de l'autorité publique, vous les mettez dans une situation qui me paraît sidérante. C'est tout ce que j'avais à dire sur cette délibération. Maintenant la balle est dans le camp de la Justice.

**Le Maire :** Absolument. Encore une fois nous sommes dans une situation d'une extrême simplicité : nous avons fait voter par le Conseil Municipal, qui l'a votée, une délibération qui est parfaitement légale ; la seule anomalie qui s'est produite c'est que entre la délibération qui a été présentée au Conseil Municipal et celle qui a été envoyée au Sous-Préfet, une modification a été faite par excès de zèle, qui était celle que vous aviez proposée au sein du Conseil alors que moi-même j'avais dit que j'assumais l'irrégularité probable du texte – ça a été dit de la manière la plus explicite dans le procès-verbal du Conseil Municipal – et que nous suivrions l'avis du Sous-Préfet s'il nous demandait de re-délibérer, c'est extrêmement simple.

Pour qu'il y ait infraction pénale, c'est le Procureur qui jugera, il faut qu'il y ait intention au droit pénal français. Je n'ai aucune intention de nuire puisque ma bonne foi a été surprise par un excès de zèle d'employés municipaux très bons qui n'aiment pas voir un texte imparfait. C'est très exactement ce qui s'est passé. Mais il y a un principe latin très ancien que suivent les juges c'est le principe de *minimis non curat praetor* autrement dit le juge ne s'occupe pas des bricoles.

C'est assez vraisemblablement ce que fera le Procureur et vous essayez de faire une affaire d'une situation qui est d'une clarté parfaite pour essayer de mettre en difficulté les majorités municipales. Le P.S. vous donne un certain nombre de « trucs » : il attire votre attention sur le fait que l'on vote depuis 150 ans en application de la loi Falloux qui maintenant a été abrogée mais qui est reprise dans un des codes, je ne sais plus d'ailleurs lequel, c'est, ce qui vous permet de faire des effets de manche dans un Conseil Municipal mais tout ceci est très secondaire. C'est d'ailleurs le Sous-Préfet qui a indiqué que ça ne posait pas de problème.

## Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

**Le Maire** : Je passe au règlement intérieur du Conseil Municipal. Nous avons fait un projet de règlement, un certain nombre d'observations et de propositions avait été fait par M. Luquet et son équipe ; nous les avons examinées au cours d'une réunion de commission. On a modifié le projet de règlement et c'est ce projet modifié qui vous est soumis. Je crois qu'un Conseiller Municipal a proposé qu'un point précis soit modifié, nous sommes à votre écoute si vous souhaitez qu'on revienne sur tel ou tel point de ce projet de règlement. Si personne n'a plus de proposition de modification à faire, je mets au vote le texte. M. Cervoni ?

**M. Cervoni** : Oui, M. le Maire, ainsi que je vous l'ai indiqué, je rappelle que nous ne prendrons part à aucun vote ce soir. Néanmoins, ainsi que je vous l'ai signalé par courrier électronique, il y a dans la proposition de règlement intérieur deux erreurs qu'il convient de corriger puisqu'il est indiqué « Les séances du Conseil Municipal peuvent être enregistrées et filmées à la demande de tout élu ». Ce n'est pas l'esprit et le texte de la loi puisque c'est « Toute personne de l'assemblée peut filmer et enregistrer un Conseil Municipal » donc « à la demande de tout élu » n'a pas lieu d'être dans cet article.

Par ailleurs, je sais que nous avons eu de longs débats sur le débat, mais l'article qui suit, la partie en italique qui suit, qui a été rajoutée donc lors de la commission, demandant que l'enregistrement et la mise en ligne des enregistrements doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL, est aussi un texte qui tente de rappeler la loi mais il serait plus simple de mettre que ça doit être fait dans le respect de la loi plutôt que de mettre ce texte qui restreint l'autorisation de filmer puisqu'il donne l'impression que la déclaration préalable est une autorisation préalable, or toute personne du Conseil Municipal peut filmer le Conseil Municipal sans avoir de déclaration à faire puisque, par exemple, je peux prendre n'importe quel membre de l'assemblée, et décider de filmer pour le regarder ce soir avec son conjoint, il n'a ou elle n'a aucune déclaration à faire à la CNIL. Donc cette partie-là aussi est redondante.

**Mme Chavagné** : M. Cervoni, bonsoir. Votre présence aurait été utile à la commission à laquelle vous ne vous êtes pas présenté et à laquelle vous n'étiez pas représenté. Donc le règlement intérieur il est à voter dans l'état. Désolée.

**M. Cervoni** : Eh bien il sera non conforme. C'est dommage, la CNIL me l'a confirmé à 17 h. 24 aujourd'hui. Donc voilà, mais maintenant ça m'est complètement égal.

**Le Maire** : Je mets donc au vote. Qui ne participe pas au vote ? Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le règlement est adopté à l'unanimité des participants.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<b>Modification de désignations des délégués du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs</b>
---

**Le Maire :** Modification de la désignation des délégués du Conseil au sein d'un organisme extérieur, le SDEC Energie. Il est proposé que les représentants du Conseil Municipal soient MM. Thomasson et François Briard. En ce qui concerne par ailleurs le Comité Technique Paritaire, il est proposé que les représentants du Conseil soient Mme de Gaetano, M. Quenouille et soit Mme Guillon, soit M. Cervoni à votre choix.

**Mme Guillon :** Ce sera moi.

**Le Maire :** Je vous remercie. En ce qui concerne les suppléants au Comité Technique Paritaire, il est proposé qu'il s'agisse de MM. Richard Zivacco, Michel Thomasson et soit M. Plattier, soit M. Luquet. Qui proposez-vous ?

**Mme Schemla :** M. Plattier.

**Le Maire :** M. Plattier. Merci beaucoup. Donc je mets aux voix. Qui ne participe pas au vote ? Les délégués de l'équipe de M. Cervoni. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<b>Création d'une commission de sélection des expositions</b>
---

**Le Maire :** Je propose qu'on crée une commission qui puisse à la fois filtrer dans les nombreuses propositions d'expositions que nous recevons et suggérer des nouveaux thèmes d'expositions. Je propose que cette commission comprenne de nombreuses personnalités qualifiées. Donc pour la Majorité municipale, en feraient partie moi-même, Pascale Cordier, Mireille Grosjean, Véronica Thimon. Comme personnalités extérieures : Elisabeth Depardieu, Hastaire, le peintre Hastaire, Mme Sucarrat-Hamel, M. Jean Moisy, Mme Dominique Thomasson-Wallard, M. Lemaître.

Y a-t-il des représentants des Oppositions qui seraient intéressés par cette commission ? Mme Schemla et Mme Guillon. Je vous remercie.

Donc je mets cette composition aux voix. Qui ne participe pas au vote ? Les mêmes. Qui vote contre. Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*



### Création d'une commission municipale relative aux événements musicaux

**Le Maire :** Je propose que l'on crée de la même façon une commission « musique » qui réfléchisse aux orientations de la politique musicale de la Ville sous toutes ses formes, qui pourrait être composée pour la Majorité municipale de moi-même, Pascale Cordier, Sylvie de Gaetano, Stéphanie Fresnais. Comme personnalités qualifiées : Yves Capelle, Serge Coestier, Claude Mercier, le Président de l'Ensemble Vocal, Régis Fillols, le Président des Musicales de Trouville, Bruno Vay, le Directeur de l'Ecole de Musique, Virginie Lederfajn, Présidente de l'Association Off-Courts et la Présidente de la manifestation *Les Petits Trottoirs* et un représentant des parents d'élèves de l'Ecole de Musique.

Y a-t-il des candidats dans les deux listes d'Opposition ? M. Luquet, M. Plattier d'accord et Docteur Lehot est-ce que vous êtes intéressé vous-même ?

**M. Lehot :** Oui.

**Le Maire :** Merci beaucoup. Donc ne participent pas au vote, les mêmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### Budget Ville 2014 – Décision modificative n° 1

**Le Maire :** Décision modificative n° 1. Je passe la parole à M. Didier Quenouille qui va la présenter.

**M. Quenouille :** Donc c'est un projet de délibération qui est dû au budget. Nous devons solder le compte « dépenses imprévues » de 99.430,79 ; on les a répartis dans trois chapitres : les charges à caractère général pour 81.580,79, pour le chapitre 14 « atténuations de produits » pour 9.000 € et pour le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour 8.850 €. C'est tout.

**Le Maire :** Donc on utilise le crédit pour dépenses imprévues, on l'affecte à trois objets principaux : les « charges à caractère général » ; un versement à la *Communauté de Communes* au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal puisque nous faisons partie des communes riches qui sont plus ponctionnées que dans le passé, et nous faisons une subvention supplémentaire de 8.850 € au CCAS.

Y a-t-il des observations particulières ? Docteur Lehot ?

**M. Lehot :** Deux questions : la majoration de subvention pour les...

### Changement de face de la cassette n° 1

**M. Lehot** : ... Qui atteint 18.500 € comprend quoi ? Comment ?

**Le Maire** : Je vois qu'il y a trois lignes d'honoraires différentes, le 021, 321, 322 du chapitre 6226. Ce sont des provisions pour risques judiciaires.

**M. Lehot** : Vous avez raison.

**Le Maire** : Absolument. C'est la raison pour laquelle nous provisionnons. Merci de votre soutien dans cette affaire.

**M. Lehot** : Et pour les « fêtes et cérémonies », 20.000 € de majoration, ça correspond à quoi ?

**Le Maire** : Ca correspond à l'ensemble des...

**M. Lehot** : Il n'y a pas eu de dépassement particulier pour une festivité quelconque ?

**Le Maire** : Il n'y a pas eu de manifestation particulière.

**M. Quenouille** : Il y a eu le 5 Juin avec la Princesse Claire.

**Le Maire** : C'est l'accueil des festivités du Débarquement organisées par l'Etat qui n'étaient pas prévues initialement et qui ont eu lieu à ce moment-là.

**M. Quenouille** : On a rajouté simplement dans les comptes où les services avaient un peu plus besoin par rapport aux imprévus de l'année.

**Le Maire** : M. Luquet ?

**M. Luquet** : Ma question est un peu technique et s'adresse à M. Quenouille : la Ville de Deauville vient d'annoncer une réduction de 700.000 € des dotations de l'Etat. Donc je vois qu'au niveau de la *Communauté de Communes* déjà on vous redemande pour le Fonds de Péréquation, 9.000 €. Ne pensez-vous pas que dans les semaines qui viennent il va y avoir d'autres ponctions et d'autres modifications ? Et avez-vous déjà, M. Quenouille, les éléments pour nous renseigner puisque Deauville en fait état depuis une semaine déjà ?

**M. Quenouille** : Je pense qu'on peut s'associer au « coup de gueule » de M. Philippe Augier par rapport, dans le cadre des 50 milliards qui vont être appelés au niveau de toutes les couches et surtout au niveau des collectivités locales entre 2015 et 2017. Pour notre part nous avons provisionné en chapitre 14, 700.000 €, apparemment on a fait à peu près la même chose, pour le casino on a prévu une diminution de 9 % et aujourd'hui on est à moins 4,79. C'est vrai qu'aujourd'hui on est à l'écoute et on est vigilants par rapport à toutes les décisions qui risquent d'arriver dans les semaines qui viennent.

**Le Maire :** J'ajouterai deux commentaires : si vous voulez des éclaircissements sur les mesures qui risquent de venir, adressez-vous à M. Cervoni qui est mieux placé que nous tous pour connaître les intentions du pouvoir dans ce domaine. Je dirais que par profession, en tant que membre de la Cour des Comptes, j'ai moins tendance que mon collègue de Deauville à critiquer les mesures prises par l'Etat au détriment des collectivités locales parce que je suis très conscient de la situation budgétaire de l'Etat et qu'il peut difficilement faire autrement quelle que soit l'équipe au pouvoir.

Il est plus facile de faire payer des impôts locaux dans les collectivités locales où les contribuables savent à peu près à quoi servent les impôts, qu'au niveau de l'Etat où c'est beaucoup plus complexe.

**M. Luquet :** Excusez-moi M. le Maire, mais ma question n'était pas du tout d'ordre politique, c'était une question d'ordre comptable. Avez-vous des chiffres à nous présenter ?

**Le Maire :** On les aura plus tard au moment du vote du budget de l'an prochain quand on aura la législation applicable, ça dépend de la Loi de Finances rectificative, parfois des lois de financement de la Sécurité Sociale. Tout le dispositif nouveau n'est pas encore connu.

**M. Luquet :** Merci.

**Le Maire :** Je mets cette décision modificative aux voix. Qui ne participe pas ? Les mêmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Je me réjouis fortement de cette non-participation qui me paraît très sage. Je souhaite qu'elle dure à longueur de Conseils Municipaux.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<p><b>Recouvrement de dettes</b></p> <p><b>Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public</b></p>
--

**Le Maire :** La nouvelle Trésorière Principale de Trouville, *Mme Nativelle*, a demandé que nous prenions une délibération lui donnant une autorisation permanente et générale de poursuites à l'égard des personnes qui ne paient pas leurs dettes vis-à-vis de la commune. J'avoue avoir été un peu surpris parce qu'il ne me semblait pas que la comptable publique avait besoin d'une autorisation générale, je pense que dans le cadre de leurs pouvoirs normaux ils peuvent prendre toutes les diligences nécessaires pour percevoir les impôts, loyers etc... sans nouvelle délibération, mais je pense qu'il faut mieux donner satisfaction au comptable, et je vous propose cette délibération.

Qui ne participe pas au vote ? Les mêmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### Fixation des crédits relatifs à la formation des élus

**Le Maire :** La loi prévoit une dépense obligatoire des communes au titre de la formation des élus, le maximum est fixé à 20 % du total autorisé des indemnités du Maire et des Adjoints. Il est proposé de prendre simplement 5 % de ce total, soit 5.268,82 € ; cette somme est d'ailleurs suffisante pour donner à chaque élu du Conseil Municipal dix-huit jours de formation et je serais très surpris qu'on en dépense 10 % de cette somme.

Mais en tout cas le crédit, si vous le votez, est ouvert et vous pouvez tous demander à bénéficier de formations. Il y a des formations diverses qui peuvent être utilisées par les élus.

Ne participent pas au vote les mêmes. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### Complément des tarifs municipaux pour l'année 2014

**Le Maire :** Le premier est un complément d'un montant faible puisqu'il s'agit de 15 centimes d'euro le SMS, qui est le prix d'accès par SMS au système Paybyphone permettant de payer le stationnement payant par téléphone portable, qui a été mis en place depuis peu de temps.

Ne participent pas au vote les mêmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### Complément des tarifs municipaux pour l'année 2014 Budgets annexes de la Ville – Assujettis à la T.V.A.

**Le Maire :** Il s'agit de fixer le prix de quatre ouvrages vendus par le Musée : *Trouville au temps des crinolines* de notre collègue, Mireille Grosjean, pour l'importante somme de 15 €. *Savignac affichiste*, 27 €, *Savignac en vrac* de l'ancienne conservatrice du Musée, Frédérique Citéra-Bulot, pour 12,96 € et *Marguerite Duras, des journées entières en Indochine* pour 20 €.

Je suppose que personne n'y verra d'inconvénient. Mme Grosjean ne participe pas au vote.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<p><b>Complément des tarifs municipaux pour l'année 2014</b>  <b>Budgets annexes de la Ville – Non assujettis à la T.V.A.</b></p>
---

**Le Maire** : Il s'agit de fixer un tarif à l'année pour les *Ateliers du Musée* tenus par *Anne Joseph*, de 100 € pour les Trouvillais, de 180 € pour les non-Trouvillais. Ces ateliers ont lieu tous les Mercredis durant l'année scolaire ; ils sont différents des ateliers organisés pendant les vacances scolaires et qui ont plutôt pour but de donner une activité complémentaire à des enfants de résidents secondaires ou de touristes de passage.

Ne prennent pas part au vote les mêmes. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopte.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<p><b>Fixation du montant de la participation de la commune aux dépenses</b>  <b>des écoles privées pour l'année 2014</b>  <b>Délibération modificative</b></p>
---

**Le Maire** : Nous en avons parlé tout à l'heure, on propose simplement d'indiquer la bonne rédaction de la délibération en visant les textes en cause. Il ne s'agit plus de la loi Falloux mais de l'article L 442-5 du Code de l'Education, des articles L 23231-2 du Code Général des Collectivités, L 442-5 du Code de l'Education et L 442-5-1 du Code de l'Education.

Il n'y a pas à voter sur ce point c'est un simple complément d'information.

<p><b>Logements vacants : Assujettissement à la taxe d'habitation</b></p>
---

**Le Maire** : Il est proposé d'utiliser la possibilité donnée par l'article 106 de la Loi de Finances pour 2013 qui permet de faire payer la taxe d'habitation aux logements vacants depuis plus de deux ans, alors qu'avant ce n'était possible que pour les logements vacants depuis plus de cinq ans. C'est une mesure susceptible d'augmenter les recettes de la commune et d'inciter les propriétaires à louer ou revendre leurs logements inoccupés.

Je mets aux voix. Ne participent pas au vote les mêmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### Octroi de subventions

**Le Maire :** Je propose de verser deux subventions : l'une de 200 € à la Maison des Jeunes pour la participation d'un de ses membres, *M. Régis Goulain*, au marathon de Marrakech et l'autre à l'*Association Polemdé*, subvention de 6.000 € comme celle que nous votons chaque année. J'ai, à la suite de la demande de M. Luquet ou de Mme Schemla, j'ai distribué au Conseil, à chaque Conseiller Municipal et à la presse l'ensemble des documents justificatifs donnés par cette association qui donne non seulement à la commune ses comptes et bilans et autres documents obligatoires, mais des brochures d'information à l'attention du Conseil Municipal.

Cette association a également un site internet très bien fait qui explique son action et ses organisateurs, *Mme Pascale Gaultier* et *M. François Balogh* sont des gens qui ont une excellente réputation dans la Ville. Ils mènent une action très remarquable, d'une part, ils organisent – ce point ne concerne pas la subvention de la commune – des parrainages d'enfants à Ouagadougou, capitale du Burkina-Faso où les parrains donnent des sommes précises à des enfants nommément désignés, qui leur permettent de payer leurs frais de scolarité et ils entrent en correspondance avec ces enfants qu'ils parrainent.

La subvention municipale compétée par des sponsors privés a permis la création d'une bibliothèque qui sert aux enfants, qui est un lieu d'enseignement, et comme toutes les bibliothèques, un lieu où les enfants peuvent se cultiver. L'association bénéficie de sponsoring importante puisque des maisons d'édition lui donnent des livres scolaires et des livres pour enfants et un sponsor lui permet l'expédition d'un container une ou deux fois par an à Ouagadougou, ce qui est loin de Paris et cher.

La présidente de l'association lorsqu'elle se rend sur place m'a indiqué qu'elle logeait chez l'habitant. Loger chez l'habitant à Ouagadougou, ville que je connais pour y avoir passé treize mois de service militaire dans la coopération, c'est loger dans une maison en pisé, en banco comme on dit sur place, par 40 à l'ombre avec une moustiquaire et sur un lit de camp, ce n'est pas spécialement confortable et ça suppose un vrai désintéressement.

Y a-t-il des commentaires particuliers sur ces subventions ?

**Mme Schemla :** Des commentaires forcément méchants, M. le Maire, après ce tableau que vous venez de dresser avec talent de ce qui se passe dans l'ancienne Haute-Volta qui s'appelle depuis 84 le Burkina-Faso où vous avez passé votre service militaire et où j'ai beaucoup travaillé comme journaliste grand-reporter pour le *Nouvel Observateur*.

C'est très difficile de s'attaquer évidemment à de l'humanitaire et vous vous doutez bien que ce n'est évidemment pas du tout le fond de l'affaire mais celui des associations. Donc, en effet, nous vous avons demandé, *Trouville en Marche*, les trois Conseillers Municipaux, de bien vouloir nous fournir avant la réunion de ce soir un état des lieux : bilans, projets, nature de cette association de Loi 1901. Vous l'avez fait, je dois dire, avec beaucoup de rapidité, de façon très complète, nous vous en remercions, ceci prouve déjà une première chose : c'est que ce que nous réclamons depuis déjà quatre mois peut être fait dans le respect des Conseillers Municipaux quand ils ont à décider d'une délibération portant octroi d'une subvention.

Je vous ai demandé ce matin, à la suite de votre acquiescement à ce que nous trouvons ce soir devant nous, je vous ai demandé que vous ayez, je dirais, l'élégance démocratique vis-à-vis de nous tous, Majorité et Opposition, de procéder ainsi, bien entendu pas quand il s'agit de 200 €, mais pour l'ensemble des demandes d'octroi de subventions, ce que vous avez refusé. Je dois vous dire que j'en ai été à titre personnel très choquée parce que je ne vois pas du tout en quoi, même si c'est j'en conviens un travail supplémentaire pour les services de la Mairie, je ne vois pas du tout en quoi il y aurait quelque chose de rejetable au fait que vous nous informiez avant que nous ayons à voter dessus, puisqu'il s'agit de notre argent, de l'argent des Trouvillais, que vous ayez à nous informer là-dessus.

**Le Maire :** Je ne refuse pas du tout de vous informer, je vous ai répondu « non » pour une raison très précise c'est que vous avez demandé à ce que l'un de vos colistiers, M. Plattier, fasse une enquête sur toutes les subventions accordées par la Mairie, nous lui avons bien entendu donné accès à tous nos documents ; il a donc pu consulter absolument tous les documents demandés par la Mairie à tous les bénéficiaires de subventions, chaque année on leur demande leurs comptes, leurs bilans, leurs rapports annuels etc...

**Mme Schemla :** Non, non.

**Le Maire :** Nous avons indiqué que s'il avait des questions particulières que posait telle ou telle subvention on était prêts à y répondre. Nous connaissons bien les associations, on a fait des enquêtes particulières au moins dans deux cas récents sur des associations pour lesquelles il y avait eu des critiques précises et on a tenu compte d'ailleurs des résultats de cette enquête. Mais la plupart du temps, et ce même dans la quasi-totalité des cas, les associations font un travail très remarquable avec peu de moyens et il n'y a pas de raison d'avoir une politique de soupçons à leur égard.

**Mme Schemla** : Il n'y a pas de soupçons à leur égard, il y a simplement le fait que le montant global qui est accordé aux associations est considérable dans notre ville pour 119 associations sur le budget global de la Ville, qu'il est tout à fait normal pour nous tous, je dis bien nous tous, il est tout à fait normal que nous voulions avoir des renseignements sur à la fois les comptes présentés par ces associations, la justification de leur demande de subvention. Je me permets de rappeler que M. Plattier a travaillé pour l'instant sur un certain nombre de dossiers et que, comme il l'a écrit à l'ensemble des Conseillers Municipaux Majorité et Opposition, beaucoup de dossiers ne comportent strictement aucun élément comptable voire même sont pratiquement vides, et je préfère ne pas citer d'associations car ne ce n'est pas telle ou telle qui est en cause nommément, en tous les cas dans ce que je souhaite dire ce soir, c'est le problème des subventions octroyées aux associations.

D'autre part, si nous avons à chaque fois un document de ce genre, il n'y a quand même pas tellement de demandes de subventions qui sont faites, et là je m'adresse aussi aux Conseillers de la Majorité, je pense que ça nous permettrait de ne pas être une simple caisse d'enregistrement et de pouvoir voter ces subventions en toute connaissance de cause. Donc je redis que je ne comprends pas votre refus, d'autant plus que ça permettrait à M. Plattier peut-être aussi de ne pas continuer à enquêter.

Le problème aussi c'est qu'il se trouve que la semaine dernière ou cette semaine, il a demandé le dossier *Polemdé* et que – il est formel là-dessus – il n'y avait pas dans les services de la Mairie de dossier *Polemdé*. L'autre souci que pose cette association...

**Le Maire** : *Polemdé* est l'association qui, de toutes les associations, donne le plus d'informations. Donc je ne sais pas comment M. Plattier s'y est pris, mais c'est la seule association qui donne non seulement les comptes et documents qui font l'objet d'une lettre annuelle rappelant à chaque association qu'elle doit donner comptes, bilans, rapports annuels etc... mais la présidente de *Polemdé*, *Pascale Gaultier*, prend rendez-vous avec moi et m'apporte à chaque fois un certain nombre de documents en couleur, que vous avez,, à l'attention du Conseil Municipal et on les a plus diffusés parce qu'elle en donne cinq ou six, on en a fait une trentaine pour que chaque Conseiller puisse l'avoir ; c'est l'association qui probablement de toutes les associations trouvillaises, à l'exception d'*Off-Courts* qui a également de très nombreux documents, c'est l'association qui informe le plus et qui d'ailleurs est prête, si vous souhaitez des informations complémentaires, à vous les donner.

**Mme Schemla** : Le deuxième problème qui est posé par cette association c'est que *Mme Pascale Gaultier* est certes une résidente secondaire ici à Trouville, *M. François Balogh* est un résident ici et est d'ailleurs un marin émérite je crois, mais c'est une association Loi 1901 parisienne.



Alors je pose la question, même s'il s'agit des enfants du Burkina-Faso – et je pense que personne ne mettra en doute ici ce que je veux, quelle est peut-être ma position personnelle là-dessus – la Ville de Trouville depuis 2005 puisque sur le site internet, fort succinct quand même M. le Maire, de cette association, il est écrit que la Ville de Trouville soutient cette association parisienne depuis 2005 pour une part importante de son budget puisqu'en 2013 c'étaient 17 % et en 2014, compte tenu de la subvention que vous demandez, que vous nous demandez de voter, c'est 18 %.

Donc est-ce que la Ville de Trouville dans l'état d'endettement dans lequel elle est, avec l'ensemble de ses difficultés et sur le fond, donc je ne parle pas là du Burkina-Faso ni d'enfants, doit financer une association parisienne ? Ma réponse elle est claire : je crois que non et je soumetts simplement cette question à l'ensemble des Conseillers car je crois que ça mérite réellement réflexion.

**Le Maire :** Il me semble que l'endroit où l'association a son siège a beaucoup moins d'importance que l'origine de ses responsables qui sont des personnes très actives dans Trouville. Il y a de très nombreux parrains et marraines de l'association dans le parrainage des élèves qui sont des Trouvillais et c'est une association qui me paraît plus trouvillaise qu'autre chose par les financements qu'elle reçoit.

**Mme Schemla :** Je ne vois pas en quoi elle est trouvillaise. J'ai épluché de très près le site, de très près, j'ai tout à l'heure balayé, évidemment trop rapidement puisque nous les avons eus en entrant, l'ensemble des documents ; elle fait certainement du très bon travail sur lequel d'ailleurs nous nous renseignons mais je maintiens que cela pose un vrai problème. 6.000 € ce n'est pas rien et en tous les cas chacun répondra comme il le voudra mais je vous redemande ce soir si vous voulez bien pour chaque octroi de subvention nous fournir en même temps que nous recevons le procès-verbal, pardon l'ordre du jour, si vous voulez bien nous fournir une petite fiche pour chaque octroi de subvention pour que nous sachions sur quoi nous allons voter. Il s'agit de l'argent des contribuables trouvillais.

**Le Maire :** Je rappelle un détail : c'est que nous votons la plupart des subventions à l'occasion du vote du budget, donc on vote d'un seul coup pour 200 associations différentes, multiplier par 200 les documents qu'on vous donne ce soir, qui à vrai dire sont plus épais pour cette association-là que pour d'autres, poserait un problème logistique difficile, enfin pour l'expédition des documents par les services et pour leur lecture par nous-mêmes. Je préfère m'en tenir à la position qui est recommandée par les Chambres Régionales des Comptes, à savoir de procéder à des audits et à des enquêtes particulières lorsqu'on a un doute sur le bien-fondé de telle ou telle subvention. Tous les Conseillers Municipaux ont par ailleurs accès à toutes les informations qu'ils souhaitent, quand ils le veulent ; quand M. Plattier a demandé à regarder les dossiers de subventions nous lui avons tout de suite ouvert nos livres.

**Mme Schemla** : M. le Maire, je me permets de dire que je ne comprends pas, j'en suis navrée, mais je ne comprends pas votre position. Je pense qu'il s'agit-là d'un minimum d'informations à l'égard de l'ensemble des Conseillers Municipaux qui ont, légitimement, le droit de savoir avant de voter pourquoi et sur quoi ils vont voter. Je ne parle pas du tout en tant que Conseillère Municipale d'Opposition, je parle vraiment là en tant que Conseillère Municipale. Il y a quelque chose qui ne va pas et d'ailleurs la Cour des Comptes que vous invoquez, et que vous connaissez évidemment mieux que personne, si j'ai bien compris ce à quoi elle sert c'est justement aux comptes et à la vérification des comptes, c'est-à-dire à la compréhension de « pourquoi cet argent, à qui, comment et comment il a été utilisé ? ».

**Le Maire** : Votre groupe a fait usage de ce droit à l'information en mandatant un de ses membres, M. Plattier, pour s'informer, nous lui avons donné absolument tous les documents qu'il a voulu, vous êtes donc parfaitement informés sur toutes les subventions. J'ai ajouté que si vous aviez besoin d'informations supplémentaires, si vous aviez des doutes sur le bien-fondé de telle ou telle subvention on prendrait les mesures qui nous paraîtraient s'imposer, si tout Conseiller Municipal souhaitant avoir une information particulière sur quelque association que ce soit, peut y avoir accès.

**M. Luquet** : M. le Maire, excusez-nous, mais il est dommage que M. Plattier ne soit pas présent ce soir parce qu'il vous aurait dit, il vous aurait dit « *les dossiers que j'ai consultés étaient vides, étaient vides* ». Donc c'est pour ça que nous insistons, c'est pour ça, notre démarche provient de cet état de fait et ça concerne l'ensemble du Conseil Municipal. Alors la forme que ça pourrait prendre cette consultation peu importe si on a des dossiers, mais il n'y a rien dans ces dossiers.

**Le Maire** : Nous envoyons...

**M. Luquet** : Nous avons, M. le Maire, excusez-moi, M. Plattier n'était pas seul, il n'a pas rêvé, il n'a pas eu d'absence, il était avec *Mme Rouy*, ils ont tous les deux consulté des dossiers vides et *Polemdé*, pour ne pas le nommer, il n'y avait même pas de dossier. Donc c'est pour ça que notre démarche elle est devant vous.

**Le Maire** : Le métier d'éditeur est un véritable métier qui suppose une certaine compétence mais la Mairie envoie chaque année à toutes les associations une lettre préparée par *Mme Mallet*, la Directrice financière, et que je signe, leur rappelant qu'il est impératif d'envoyer toute une série de documents et nous ne proposons pas le vote des subventions quand nous n'avons pas reçu ces documents. La raison d'ailleurs, me semble-t-il, pour laquelle *Polemdé* vient à part c'est qu'ils sont souvent en retard dans l'envoi des documents qu'ils produisent, c'est la raison pour laquelle on les fait, on ne soumet pas le vote en faveur de l'*Association Polemdé* en même temps que celui en faveur des autres subventions tout simplement parce qu'ils sont un peu en retard ; ils donnent plus de documents que les autres mais ils les donnent plus tard, ce qui explique peut-être que M. Plattier a eu du mal à trouver les documents que vous avez sous les yeux.

Nous mettons donc aux voix. Max Armanet ?

**M. Armanet** : Juste un point sur cette association, je pense que dans une période de crise, et la crise, on a commencé ce Conseil Municipal avec une minute de silence, *Victor Hugo* disait « *quand on ouvre une école on ferme une prison* ». Je pense qu'on a un combat contre l'illettrisme, pour l'éducation. Il y aurait 50 associations, 100 associations, ce serait peut-être démesuré d'aider une association qui est au Burkina-Faso et le lieu d'application, en ce qui me concerne peu importe, mais qu'il y ait des gens qui fassent ce travail-là, qui donnent de leur temps et qu'on puisse les aider, moi je trouve ça bien.

Alors effectivement tout l'argent mais je veux dire Trouville, la France est quand même un pays riche, qu'on se sente solidaires de ce qui se passe là-bas, j'ai bien entendu les autres points mais...

**Mme Schemla** : Vous êtes un exemple parfait de ce qui se passait au sein du *Nouvel Observateur*.

**M. Armanet** : Voilà et je trouve que c'est l'honneur de la France et on voit les opérations qui ont été décidées par le Gouvernement français en cette période...

### Changement de cassette – n° 2

**M. Armanet** : .... Ca coûte cher, ça coûte très cher, je pense que c'est l'honneur de la France de le faire.

**Mme Schemla** : C'est bien. Je vais cependant répondre quelque chose : je pense que si *Mme Nativelle*, la nouvelle comptable publique, a demandé à cette assemblée un feu vert pour pouvoir récupérer...

**Le Maire** : Ce n'est pas pour poursuivre les associations.

**Mme Schemla** : Pardon ?

**Le Maire** : Ce n'est pas pour poursuivre les associations mais plutôt les mauvais payeurs.

**Mme Schemla** : Non certainement pas mais ça veut dire simplement qu'il y a un état des lieux qui fait que beaucoup de gens ici ne paient pas, que ce soit une quittance d'électricité, une quittance de gaz et des charges diverses parfois le loyer, ça s'appelle la souffrance sociale. La souffrance sociale elle n'est pas seulement en France, elle est aussi à Trouville dans une partie de la ville où beaucoup d'entre nous ne se rendent pas très souvent.

Mais certains qui peuvent être médecins ou qui y habitent savent de quoi je parle et je pense que cette souffrance-là, je vois d'ailleurs qu'on demande une augmentation de subvention pour le CCAS également, ce qui me paraît bien naturel dans cette période de crise, eh bien je vois tout simplement que 6 ou 10.000 € qui iraient à la souffrance sociale trouvillaise, je ne crois pas que ce serait manquer à l'honneur de la France et certainement pas à l'honneur de Trouville.

**Le Maire :** Ca me rappelle la période lointaine d'un autre journaliste célèbre, *Raymond Cartier*, qui disait « *de l'argent pour la Corrèze plutôt que pour le Zambèze* » enfin c'est du même niveau.

Je mets ces subventions au vote. Qui n'y participe pas ? Les mêmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Votent contre : M. Luquet, Mme Schemla (+ pouvoir de M. Plattier).*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

**Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDEC Energie**

**Le Maire :** Cette délibération a simplement pour but de donner compétence au *Syndicat Intercommunal SDEC Energie* pour installer des prises électriques pour recharger les véhicules électriques et hybrides.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

**Désignation des représentants de la Ville pour la commission d'appel d'offres de la convention de groupement de commandes pour la gestion et le fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels**

**Le Maire :** C'est une commission d'appel d'offres qui se réunira une seule fois pour trouver de nouveaux gestionnaires pour le RAM intercommunal, de l'équipe de gestion précédente venant de la *Mutualité* ayant fini son mandat. Il est donc proposé que, comme représentants de la commune, M. Didier Quenouille soit le titulaire et Mme Dominique Poidevin sa suppléante.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

**Espace naturel sensible des falaises de Trouville-Villerville**  
**Modification du périmètre de la zone de préemption départementale**

**Le Maire :** Le Conseil Général du Calvados est titulaire depuis 84 d'un droit de préemption sur une zone de 125 hectares répartis sur les falaises de Trouville et de Villerville, 64 hectares sont sur le territoire de Trouville, 5 hectares – je passe les centiares – ont déjà été achetés. Le Conseil Général propose de retirer 21 hectares de cette zone qui sont des hectares urbanisés pour lesquels le Conseil Général n'a pas vocation à préempter pour préserver les espaces naturels, si l'on souhaite faire préempter des maisons, notamment des maisons qui s'écroulent, ce que la commune a déjà dû faire le long de la route d'Honfleur à la suite des glissements de terrain de 2003.

On peut utiliser les crédits de la *loi Barnier* ce qui a déjà été utilisé et donc, contrairement à ce que je craignais, on a eu un échange en commission plénière tout à l'heure, voter cette délibération ne retire pas la possibilité d'indemniser des propriétaires dont la maison se trouverait inutilisable à la suite d'un glissement de terrain puisque ce sont des crédits de l'Etat et non pas des crédits du Conseil Général auxquels on fait appel dans ces cas-là. Mme Guillon ?

**Mme Guillon :** Vous avez parlé de maisons à raser sur la route de Villerville. Pourquoi en reste-t-il une ?

**Le Maire :** Pourquoi, pardon ?

**Mme Guillon :** Pourquoi en reste-t-il une qui est comme ça, qui reste là entre toutes celles qui ont été rasées ?

**Le Maire :** J'avoue que je n'en sais rien puisque toutes celles qui voulaient être expropriées pour cause d'utilité publique l'ont été par les crédits de la *loi Barnier*.

**Mme Guillon :** Mais il en reste une.

**Le Maire :** La propriétaire ne le souhaitait pas me semble-t-il. Je ne sais pourquoi parce qu'ils ont tout intérêt à être expropriés d'autant plus que l'Etat paie au titre de la *loi Barnier* en fonction de l'ancien prix de la maison, c'est-à-dire de la valeur de la maison avant écroulement, après évidemment elle ne vaut quasiment plus rien. Donc c'est le propriétaire qui n'a pas souhaité utiliser cette possibilité.

**Mme Guillon :** Et il n'est pas en danger, vous n'êtes pas obligé de lui demander de partir ?

**Le Maire :** S'il y avait un risque on pourrait prendre un arrêté de péril obligeant le propriétaire à faire déblayer les débris de la maison, il ne semble pas qu'il y ait des risques particuliers. J'avoue que je ne visualise pas bien la maison, je dois comme tout le monde passer en face souvent, mais je ne l'identifie pas. Merci de cette observation.

Donc ne participent pas au vote, les mêmes. Qui vote contre ? M. Luquet ?

**M. Luquet** : M. le Maire, excusez-moi. Je voudrais intervenir parce que nous avons fait venir les gens du Conseil Général chargés des espaces verts et nous les avons consultés, nous avons vu que le Conseil Général avait fait des préemptions sur certaines zones entre Villerville et Trouville dans le but de rejoindre les deux villes de façon, par des voies piétonnes, des voies vertes, des voies cyclistes et apparemment il y avait une volonté des deux villes d'œuvrer pour cette liaison et c'est resté absolument lettre morte. Pour eux si Trouville et Villerville ne font pas le nécessaire pour avancer dans cette affaire il n'y aura jamais de liaison verte et il semblerait que tout ce projet-là soit à l'abandon.

**Le Maire** : Il y a eu un projet qui était porté par la *Communauté de Communes* de drainage commun à Trouville et Villerville, ce projet a été abandonné parce que les crédits nécessaires étaient trop élevés et l'efficacité du système pas certaine de l'avis même des promoteurs. Villerville d'ailleurs vient de décider de mettre en place un nouveau système de consolidation de sa falaise par cloutage, ça a fait l'objet d'articles de presse très clairs et de réunions de commissions de la *Communauté de Communes* et il y a des sentiers de randonnée qui vont de Trouville à Villerville, enfin il y a un certain nombre de chemins qui existent, qui peuvent probablement être développés.

**M. Luquet** : En tout cas, ceux des *Creuniers* et les sentiers suivants qui vont vers Villerville sont fermés actuellement.

**Le Maire** : Je mets cette délibération au vote. Donc ne participent pas au vote, les mêmes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Abstentions : M. Luquet, Mme Schemla (+ pouvoir de M. Plattier).*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

#### **Autorisation de cession – 6 Rue Guillaume le Conquérant et 25 Rue Biesta Monrival**

**Le Maire** : Le projet est retiré parce que l'acquéreuse, Mme *TIRESHKO*, qui est russe nous a indiqué qu'elle ne pouvait pas transférer les fonds de Russie en France à cause des mesures qui ont été prises dans le cadre de l'Union Européenne du fait du conflit Russie-Ukraine. Il en est de même pour le 25 rue Biesta Monrival qui devait être acheté par la même personne. Donc ces deux délibérations sont retirées.

<b>Autorisation de cession – 8 Impasse Bachelet</b>
---

**Le Maire :** En revanche nous demandons bien l'autorisation de vendre le 8 impasse Bachelet à *Mme Olga GALAT* qui se propose de l'acheter 33.500 € alors que l'évaluation des Domaines était de 33.000 €. J'ai peut-être mal dit c'est 35.500 € nets vendeur et l'évaluation des Domaines 33.000 €, donc ce qui est inférieur. M. Luquet ?

**M. Luquet :** M. le Maire, avec ces ventes nous sommes au cœur d'une problématique essentielle à la vie de Trouville. Vous citez des gens venant, alors je n'ai rien contre les étrangers, mais vous venez de citer des gens qui ne peuvent pas rapatrier leurs fonds, vous venez de citer des gens qui habitent en région parisienne, vous venez de citer des gens qui viennent de toutes parts sauf de Trouville. Et on en revient à un problème lancinant, c'est-à-dire que...

**Le Maire :** Souhaitez-vous qu'on interdise les ventes de maisons trouvillaises à des étrangers ?

**M. Luquet :** Pas du tout, M. le Maire, je ne plaisante pas du tout sur ce sujet. Je trouve que votre humour est très mal placé. Ce que veulent les Trouvillais c'est réinvestir leur ville, avoir la possibilité d'avoir des logements relativement modestes mais sains et bien entretenus ; la Ville est capable de faire ça, est capable d'acheter ou de conserver, parce que vous avez vendu trente-et-un biens communaux ces deux dernières années, conserver des biens à l'intérieur de la Ville, les entretenir, faire des réfections, des travaux pour louer à des gens qui habiteront Trouville et ça c'est une des problématiques essentielles et c'est ce pourquoi Trouville se vide.

**Le Maire :** Nous avons commencé une politique de ce type, qu'on a arrêtée puisqu'on a préempté un certain nombre de maisons dans le quartier de la rue Biesta Monrival, il s'agit d'ailleurs de ce quartier-là. On en a cédé gratuitement une à un office d'HLM, *Calvados Habitat*, qui a réhabilité sept maisons et les a louées avec des loyers HLM ; l'opération est intéressante parce qu'elle augmente le nombre d'habitants permanents en centre-ville et elle permet par ailleurs d'avoir un habitat HLM dispersé, donc avec moins de risques de problèmes sociaux que dans l'habitat HLM plus regroupé.

Mais c'est une politique, d'une part, extrêmement très coûteuse puisqu'il faut préempter les habitations puis les céder gratuitement aux HLM, d'autre part, les HLM sont très peu demandeurs parce que c'est coûteux pour eux de faire de la réhabilitation d'un petit nombre d'appartements, ils préfèrent de beaucoup construire des bâtiments neufs ou faire des opérations de rénovation comme ils en font aussi bien impasse Maurice Lecroisey, dans les logements dits de *La Vallée d'Auge* à l'entrée de Trouville, ils le feront un peu plus tard plus près de *Charles Mozin*, rue Eugène Boudin.

Ils font des opérations dans ce cas-là qui concernent un beaucoup plus grand nombre d'habitants, ce qui permet à des habitants permanents généralement de revenus relativement modestes de s'installer dans des logements sociaux. Nous avons par ailleurs des possibilités de constructions importantes grâce au nouveau PLU à Hennequeville dans le quartier des *Bruzettes*. Ces propositions font l'objet d'une étude du cabinet d'urbanisme *SIAM*, nous serons très probablement amenés à proposer une zone d'aménagement concerté de façon à bien maîtriser l'urbanisation dans le secteur, avoir les voies qu'il faut, un certain nombre d'équipements publics dans cette zone et à bien maîtriser la répartition entre différents types d'habitats sociaux ou moins sociaux dans ce quartier.

Les maisons de pêcheurs du centre-ville sont un produit qui est plus acheté traditionnellement par les résidents secondaires. On a un peu essayé, encore une fois, de préempter et de les revendre aux HLM mais c'est une politique très coûteuse qui progressait extraordinairement lentement.

**M. Luquet** : Merci M. le Maire, mais vous parlez de HLM, de politique coûteuse moi je parle simplement de réhabilitation des biens communaux. Nous avons trente-et-un biens communaux en 2013, en 2012 pardon, vous en avez vendu la quasi-totalité sans dépenser un seul sou pour en rénover ne serait-ce qu'une moitié. La rénovation c'est ce que l'on souhaite et c'est toutes les orientations des villes en France, c'est la rénovation urbaine, la densification de l'existant et la rénovation ; vous, vous faites des ventes systématiquement, vous préemptez, vous revendez, il y a des biens qui sont restés entre les mains de la Mairie pendant plus de quinze ans et qui sont revendus tels quels et sans aucune concertation, sans aucun effort pour les réhabiliter pour de futurs occupants trouvillais.

Ce système-là est très rentable, les acquéreurs, plutôt les locataires par leurs loyers remboursent les emprunts que fait la Mairie pour rénover l'habitat. Vous auriez fait ça, ne serait-ce que sur la moitié des logements vendus, évidemment vos résultats 2013 n'auraient pas été aussi brillants, que je contesterai par ailleurs, mais au-moins vous auriez donné la possibilité à des Trouvillais de réoccuper leur centre-ville. Vous êtes en train de vider cette ville systématiquement, on assiste maintenant à des écroulements d'immeubles par les mérules parce qu'ils ne sont pas occupés, à des incendies qui se multiplient, et vous ne faites rien pour parer cette situation.

**Le Maire** : Nous avons indiqué que nous avons commencé une politique de réhabilitation par l'intermédiaire des HLM et on s'est aperçus que c'était d'un très mauvais rapport coût/efficacité et la Ville n'a pas de vocation à faire de la réhabilitation pour les résidents secondaires. Il y a des personnes qui achètent des maisons anciennes, les réhabilitent et les revendent beaucoup plus cher, ça peut être d'ailleurs des opérations excellentes mais ce n'est pas la vocation de la Ville de faire ce genre d'opération.



On a plus de possibilités de création de logements pour résidents permanents à Hennequeville ou en transformant les HLM actuelles. L'opération faite par *Calvados Habitat* rue Saint-Jean et impasse Maurice Lecroisey est une opération de densification importante : ils transforment, si mes souvenirs sont bons, une des barres de logement social, ils vont en détruire d'autres et les remplacer par plusieurs immeubles répartis différemment de la répartition actuelle et plus denses, ce qui augmentera le nombre de logements sociaux de la Ville et qui sont toujours habités par des résidents permanents.

On va de même faire une opération de logements sociaux à la place de l'école *Andersen* et ça permettra d'un seul coup de faire quatre-vingts logements, si mes souvenirs sont bons, ce qui est beaucoup plus rapide comme possibilité de création de logements que des réhabilitations éparses dans le quartier Monrival.

**Mme Schemla** : M. le Maire, une demande : nous arrivons donc là aussi pour approuver ou pas cette autorisation de cession et que ce soit *Mme TIRESHKO* qui donc, si je comprends bien, n'est plus en lice, ou *Mme GALAT*, nous nous trouvons devant « approuver la cession », je garde *Mme GALAT*, à *Mme Olga GALAT* qui doit bien être un peu russe elle-aussi d'ailleurs avec le prénom qu'elle a, ce n'est pas le point vous vous en doutez.

Comment ça se passe ? Parce que comment on sort *Mme GALAT* du chapeau, comment on passe d'un bien que la Mairie, la Ville pardon, souhaite mettre en vente au fait qu'on demande à des Conseillers Municipaux de dire qu'ils approuvent qu'il soit vendu à telle personne ? Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres dans la Ville ?

**Le Maire** : Ca se passe en fonction des délibérations précédentes du Conseil Municipal. Nous avons mis en vente ces immeubles en passant par tous les agents immobiliers à la fois, sans en choisir un parmi d'autres, et on leur a indiqué que l'on souhaitait qu'ils nous trouvent des acheteurs et qu'il fallait qu'ils respectent impérativement l'estimation des Domaines qu'on leur a donnée et une commission municipale a choisi quand il y avait plusieurs candidats, ce qui n'était pas toujours le cas, le mieux-disant, c'est-à-dire proposant le prix le plus élevé. Dans la quasi-totalité des cas il y a eu, me semble-t-il, une ou deux exceptions, on a pu vendre largement au-dessus de l'estimation des Domaines.

**Mme Schemla** : Donc ça a été donné à toutes les agences immobilières de la Ville ?

**Le Maire** : Absolument.

**Mme Schemla** : Vous ne m'en voudrez pas de vérifier.

**Le Maire** : Vous pouvez vérifier et non seulement vous pouvez mais...

**Mme Schemla** : Je le dois.

**Le Maire :** Vous avez vérifié. Dans le cadre de la campagne électorale votre collègue, M. Plattier, a demandé la totalité des délibérations et des documents qui lui ont tous été donnés et il s'en est satisfait parce qu'il ne nous a pas posé de questions complémentaires. Docteur Lehot ?

**M. Lehot :** Je me joindrai tout à fait aux conclusions de M. Luquet concernant le manque de réhabilitation des logements du centre-ville. Je souhaite quand même lire la délibération à l'ensemble du Conseil et aux personnes qui sont présentes pour montrer quand même la gravité de la prise de décision qui est faite ce soir.

**Le Maire :** Pour l'importante surface de 26 m<sup>2</sup>.

**M. Lehot :** Attendez, attendez, attendez, laissez-moi terminer :

*« Vu l'acte d'acquisition par la Ville en date du 18 Novembre 2009 concernant une maison d'habitation, propriété de la Communauté de Communes etc...  
Considérant que le bien est resté vacant et que la commune n'entend pas poursuivre l'objectif initial qui était la réhabilitation de logements en vue d'y installer des résidents principaux ».*

C'est très clair, c'est très très clair. En fait on laisse le libre choix du centre-ville aux résidents secondaires, au marché de l'immobilier privé et on exile les gens qui doivent travailler sur la périphérie de Trouville, la mixité sociale que vous dites, elle n'existe pas. Ces biens qui sont propriété de la Mairie, sont propriété l'un depuis 2009, l'autre depuis 2000. Ça fait pour l'un cinq ans et pour l'autre quatorze ans que la Mairie n'a rien fait dans ces maisons.

**Le Maire :** C'est bien pour ça qu'il nous paraît utile de les vendre.

**M. Lehot :** Est-ce que vous ne croyez pas, M. le Maire, qu'il n'y a pas besoin de logements sociaux sur Trouville ? Est-ce que vous ne considérez pas que parfois nous pouvons nous passer des offices d'HLM pour faire du logement social ? Nous avons bien un parc de logements sociaux qui appartient à Trouville sans que nous ne passions par des bailleurs sociaux, les Closages etc... Qui a empêché la Mairie pendant quatorze ans de réhabiliter à ses frais ces logements et, pour dire comme M. Luquet, se faire rembourser sur les loyers ?

Il y a une incohérence et un laisser-aller dans le patrimoine municipal qui est extravagant. Nous allons voir d'ailleurs les conséquences, et nous en voyons déjà les conséquences avec les fermetures qu'on a rappelées : sept classes d'école primaire fermées. Nous allons avoir les conséquences, et nous le verrons bientôt, ça fera la une de la presse, sur certains établissements hospitaliers avec les conséquences que ça va avoir, du manque de natalité, vous voyez où je veux en venir. Donc votre politique est aberrante au niveau social, on a des logements qui sont propriété de la Ville et pendant quatorze ans aucun employé de la Ville n'est capable un coup de peinture, de réhabiliter pour faire du logement social.

Mais c'est se foutre du monde ! Pourquoi voulez-vous vendre ces biens ? Vous avez une idée derrière la tête, vous savez que vous avez besoin d'argent. Vous savez que l'ensemble de ces biens à vendre va vous rapporter environ 1.900.000 €. Cet argent vous en avez besoin pour un seul but, M. le Maire : le parking souterrain. Arrêtez de dire « *j'arrête ce programme social* », vous avez besoin d'argent pour faire un parking souterrain, dites-le carrément.

**Le Maire** : Monsieur, Docteur.

**M. Lehot** : Vous pouvez m'appeler « Monsieur ».

**Le Maire** : La contribution de la commune au parking souterrain est d'un peu plus de 100.000 € et on ne vend pas...

**M. Lehot** : Pardon ? 100.000 € pour le parking souterrain.

**M. Cervoni** : Je pense que vous devriez relire les chiffres à moins qu'évidemment vous ne lisiez pas les chiffres non plus.

**M. Lehot** : Le prix a nettement baissé, M. le Maire, d'ailleurs on va y revenir en fin de Conseil, j'aurai quelques questions.

**M. Cervoni** : Ca doit être le cuvelage qui a baissé le prix, M. le Maire.

**Le Maire** : Non pas du tout, le cuvelage est beaucoup moins cher que ça. La contribution est d'1.093.000 €, je remercie Didier Quenuille, mais le produit des ventes d'immeubles de la Mairie est beaucoup plus élevé que celui que vous avez indiqué.

**M. Lehot** : Donc vous avez un peu de marge.

**Le Maire** : C'est plutôt de 3 millions.

**M. Lehot** : Enfin bon, je crois que nous voyons les raisons de ces ventes. Pourquoi vendre de l'immobilier qui nous appartient et ne pas le réhabiliter ? Vous aviez pour certains biens quatorze-quinze ans, vous aviez tout le temps pour le faire. Là manifestement vous abandonnez votre projet de réhabilitation du centre de Trouville qui avait été un de vos motifs et un de vos buts dans vos élections, c'est-à-dire que ça faisait partie de votre programme.

Quand vous nous dites « *je vais construire du logement social sur la parcelle Andersen* » qui nous dit que dans trois ans vous n'aurez pas changé d'avis ? Et vous nous dites « *nous abandonnons le programme social Andersen* » Comment voulez-vous, M. le Maire, qu'on vous croie ? Vous n'arrêtez pas de nous raconter des mensonges. Allez jusqu'au bout de vos actes et expliquez-nous votre politique urbaine au niveau de Trouville.

Cette phrase sur cette autorisation de cession abandonnant l'installation de résidents principaux dans le centre de Trouville est d'une gravité absolue. Je pense qu'il faut que le Conseil Municipal s'en rende compte ce soir.

**Le Maire :** Je vous répète ce que je vous ai indiqué tout à l'heure : nous avons préempté un certain nombre de maisons dans le quartier Biesta Monrival pour les revendre aux HLM. Cette politique a eu des résultats limités puisque *Calvados Habitat* l'a acceptée pour sept logements, si mes souvenirs sont bons, et nous a indiqué qu'il ne souhaitait aller plus loin.

**M. Lehot :** M. le Maire, ne répondez pas à côté, je vous parle de faire du logement social en location...

**Le Maire :** Docteur, je vous ai laissé parler, laissez-moi vous répondre. Nous avons donc constaté que cette politique donnait des résultats trop limités et qu'il était beaucoup plus raisonnable dans ces conditions de vendre ces logements, ce qui nous donnait un produit, nous évitait de nous payer des impôts fonciers à nous-mêmes, nous évitait des crédits d'entretien et de réhabilitation et qu'on pouvait par ailleurs construire des HLM aussi bien à Hennequeville où on a rendu constructibles des terrains très importants, puisqu'on pourrait construire au maximum 1.500 logements dans le quartier des *Bruzettes*, et que nous avons par ailleurs en plein centre-ville, à l'emplacement de l'école *Andersen*, un terrain très bien placé et très important.

Il est plus intéressant à tous égards de faire des logements neufs et bien placés sous la responsabilité d'organismes dont c'est la vocation plutôt que de faire très lentement des réhabilitations alors qu'on a constaté que cette politique n'était pas très efficace.

**M. Cervoni :** Vous n'avez pas constaté qu'elle n'était pas efficace puisque vous n'avez rien fait pendant une dizaine d'années, donc vous n'avez rien constaté, ils ont été vacants pendant des années, M. le Maire, et je ne parle pas, puisque vous aimez bien le quartier Biesta Monrival, je ne parle pas de l'immeuble qui a été vendu par l'EPFN sur lequel la Ville a, rappelons-le, perdu 52.131 € plus 5.113 € de pénalités de retard pour n'avoir rien fait dans les délais qui étaient convenus.

Donc ne dites pas que ça ne fonctionne pas, vous n'avez rien fait, et donc effectivement au bout d'un moment vous dites « *je n'ai rien fait et ça ne fonctionne pas* ». C'est une conclusion étonnante.

**Le Maire :** J'ai expliqué de manière tout à fait claire la politique que nous avons suivie, qui est logique et que vous allez d'ailleurs approuver dans un instant, comme vous n'allez pas voter ; d'ailleurs les propos que vous avez tenus sont des propos d'une totale gratuité.

Ne participent pas au vote M. Cervoni et ses colistiers.

**M. Lehot :** Je rappellerai, M. le Maire, que pendant vos mandatures la Ville de Trouville a perdu plus de 20 % de sa population, ce qui est une réussite pour un Maire réélu six fois. Donc si vous continuez comme ça à vider le centre de Trouville des résidents principaux nous allons certainement encore diminuer la population trouvillaise et il est certain aussi que les résidents secondaires viendront accoucher dans la maternité de Cricqueboeuf. C'est une réussite totale de votre politique de l'urbanisme.

**Le Maire :** Comme j'ai été réélu six fois c'est la preuve que c'était parfaitement bien adapté aux souhaits de la population.

**M. Lehot :** Evidemment, en habitant Paris vous savez exactement ce qu'il faut faire !

**Le Maire :** Comme l'a montré l'attitude de vos voisins d'en face à propos de la subvention de *Polemde*, bien qu'habitant Paris une partie de mon temps, je connais mieux le milieu local qu'un certain nombre d'entre vous...

**M. Lehot :** Pas tous.

**Le Maire :** Qui, quand ils parlent d'associations ne savent absolument pas où ils mettent les pieds.

Je mets donc cette délibération au vote. Vous ne participez pas au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient.

*Ne participent pas au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Votent contre : M. Luquet, Mme Schemla (+ pouvoir de M. Plattier).*

*Stéphanie Fresnais s'abstient pour des raisons professionnelles.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

**Mme Schemla :** M. le Maire, pardon, je pense que ce dernier propos que vous avez tenu est un propos au fond quand même assez injurieux.

**Le Maire :** Il n'est pas injurieux du tout.

**Mme Schemla :** Il l'est à double titre.

**Le Maire :** Il n'est pas du tout injurieux.

**Mme Schemla :** Vous avez l'air de considérer que nous ne connaissons pas la Ville, je pense que si nous nous regardons en face tous les deux vous savez à quel point je la connais. La deuxième chose, c'est que je crois en effet que dans la Majorité il y a un certain nombre, certainement, de Conseillers qui la connaissent moins bien que vous et moi, je préfère dire « moi » plutôt que « nous » parce que dans ces cas-là ça me paraît plus correct.

Si vous permettez avant de passer à la délibération suivante puisqu'on a parlé du quartier des *Bruzettes*, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt comme un certain nombre, j'imagine, d'entre nous le long papier de M. Moustardier dans la dernière *Mouette* et donc je voudrais demander à M. Moustardier s'il veut bien nous en dire un peu plus car c'était à la fois très bien fait et très vague avec des mots très rassurants. Mais un calendrier, un projet, votre souci sur quelque chose d'aussi important que ce projet, je pense en y associant tout le monde donc y compris probablement dans votre esprit l'Opposition car nous pourrions avoir peut-être, comme nous le faisons en commission, des propositions intéressantes à vous faire, et je pense que sur une affaire pareille qui est une sorte de « *Trouville bis* » car c'est de ça dont il s'agit, une sorte de travail collectif bien pensé s'imposerait. Donc est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus concrètement. Je vous remercie ?

**M. Moustardier :** Elisabeth Schemla si vous voulez, parce que si mon papier a pu vous sembler long et un peu vague, je n'ai pas votre plume, mais il est vrai que nous ne faisons pas le même métier. J'ai essayé pourtant d'être à la fois précis et je ne pouvais pas l'être plus parce que précisément je l'aurais été plus vous m'auriez reproché de rendre publiques des décisions sans aucune concertation. Donc ce n'est pas que ce papier est vague ou qu'il n'est pas précis, c'est qu'à ce stade il s'agit d'orientations.

Rassurez-vous, il y aura évidemment une concertation – je crois que je l'ai écrit – donc je déduis de mon papier qu'il a dû vous endormir suffisamment pour que vous ne voyiez pas que j'ai évoqué une concertation et je compte bien sur vous, Opposition, mais pas opposition, je compte bien sur vous, Elisabeth Schemla, Henri Luquet, c'est-à-dire des membres d'une association qui est là, je l'espère, pour faire avancer le projet parce qu'il y aura une commission, il y aura une concertation sur ce projet, nous discuterons du projet. Aujourd'hui rien n'est arrêté, on travaille sur des orientations et ensuite on va commencer de vraies concertations.

Donc rassurez-vous, il n'y a rien de décidé, il n'y a pas de décisions prises dans votre dos, on ne va pas vous faire voter une délibération « donc voilà ce n'est pas autrement ». Vous avez raison de dire que c'est suffisamment important pour qu'on ne décide pas ça en cinq minutes.

Précisément vous voulez un calendrier, je ne vais pas vous donner un jour près parce que je serais bien en peine de le faire, on est sur un calendrier qui va s'étaler sur peut-être un an, un an et demi, deux ans, vous allez encore me reprocher d'être vague. C'est simplement que, si je vous disais que c'est en six mois, vous me diriez « c'est de la précipitation », si je vous disais que c'est en deux ans vous me répondriez que « c'est déjà tout arrêté ». Donc je donne des indications, il y a des choix qu'on va faire qui sont des choix d'orientations plus précis. Qu'est-ce que l'on veut faire aux *Bruzettes* ? M. le Maire l'a indiqué.

Quelle densité ? Est-ce qu'on veut mettre beaucoup de maisons moins de maisons ? Est-ce qu'on veut laisser, et c'est ce que nous souhaitons, un caractère très vert au quartier des *Bruzettes* ? Oui au demeurant.

C'est à peu de choses près ce que j'ai écrit – vous allez dire que je me répète – mais la seule chose c'est qu'on va aller plus avant dans le détail avec vous mais pas que vous, pas que l'Opposition, avec tous ceux qui voudront participer pour faire de ce projet un projet qui sera un « *Trouville bis* », parce que, effectivement, ces douze hectares d'urbanisation c'est fondamental pour la Ville. On veut, j'ai employé le terme volontairement, mais ce que j'ai écrit ce n'est pas que l'idée d'Alexandre Moustardier qui n'a aucun intérêt, c'est une volonté commune partagée par les Elus de faire de ce quartier un quartier éco-responsable, c'est-à-dire de se fixer des objectifs de densité raisonnables, de verdure et autres. Ensuite il y aura les outils juridiques à décider. Est-ce qu'on fait une ZAC, est-ce qu'on ne fait pas une ZAC ? Est-ce qu'on fait une convention d'aménagement ou pas ? C'est des choix qui sont importants en termes de budget, en termes de planning et autres pour la Ville.

Donc j'espère que je vous ai rassurée parce que je ne voulais pas vous inquiéter mais évidemment qu'on ne vous mettra pas à l'écart.

**Mme Schemla** : ...

**M. Moustardier** : Donc vous me rassurez parce que je vous sentais un peu tendue et je ne voulais pas vous sentir tendue.

**Mme Schemla** : Je vous ai posé une question absolument sans polémique, il me paraissait utile lors de ce Conseil d'en savoir un peu plus et aussi de vous demander quelles étaient vos intentions ; si vous vous souvenez bien, je suis sûre que vous vous en souvenez bien, je n'ai pas parlé d'Opposition, j'ai parlé de concertation de tout le monde. Car en effet comme nous sommes sur une « ville bis » il est certain que toute la Ville, si j'ose dire, et tous les responsables de la Ville dans tous les domaines doivent participer, jusqu'à un certain point en tout cas, doivent participer à l'élaboration de ce projet. Enfin c'est en tous les cas comme ça, je crois, que beaucoup d'entre nous tous, le ressentons.

**M. Moustardier** : Eh bien Mme Schemla ça nous donnera l'occasion de travailler ensemble.

**Mme Schemla** : Ca c'est le Conseil d'Etat qui le dira puisque j'en profite donc...

**M. Moustardier** : Oui, oui pour dire qu'on est en contentieux.

**Mme Schemla** : Que nous avons pris la décision cet été, je ne pensais pas le dire d'ailleurs, mais puisque vous le prenez sur ce ton je me fais un grand, grand plaisir de dire qu'en effet nous avons décidé, après y avoir beaucoup réfléchi, d'aller devant le Conseil d'Etat contre vous-même et contre M. le Maire.

**M. Moustardier** : C'est le Conseil effectivement qui décidera ce qu'il en est. Mais pour l'instant...

**Mme Schemla** : Nous nous inclinons.

**M. Moustardier** : Comme vous contestez mon élection, finalement jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se soit prononcé je ne peux pas travailler avec vous.

**Mme Schemla** : C'est tout à fait exact et nous ne pouvons pas travailler ensemble puisque de fait cela signifie en tous les cas que les trois Conseillers de « *Trouville en marche* » contestent évidemment votre présence autour de cette table pour des raisons qui n'ont d'ailleurs jamais été correctement expliquées à l'ensemble des Conseillers et je me propose dans un courrier collectif de le faire enfin parce que je pense qu'il y a eu beaucoup d'incompréhension de sous-estimation, de choses fausses qui ont pu être dites ici et là, et ce sera une façon en tous les cas de rectifier le tire. Mais dès que le Conseil d'Etat se sera prononcé, d'abord s'il se prononce en votre faveur, il est évident que nous nous inclinons et nous le ferons parce que nous sommes des républicains et des démocrates et que si jamais c'était autrement on verra à ce moment.

**M. Moustardier** : .... De respecter une décision du Conseil d'Etat, vous paierez les frais irrépétibles que vous n'avez pas payés puisque vous devez des frais de justice, vous avez été condamnés à 3.000 €, enfin M. Cervoni, lui, a eu l'élégance de payer, et...

**Mme Schemla** : M. Cervoni n'était pas...

**M. Moustardier** : Je n'ai pas terminé et les frais...

**Mme Schemla** : M. Moustardier, restons-en là. Absolument pas, je suis désolée vous venez de dire une autre fausseté : M. Cervoni n'était pas associé à notre recours contre vous, donc M. Cervoni a payé pour ce qui le concernait c'est tout.

**M. Moustardier** : On peut faire la réunion du Conseil Municipal sur le sujet si vous voulez mais je pense qu'il y a des sujets beaucoup plus intéressants.

**Mme Schemla** : Oui les *Bruzettes*.

**M. Moustardier** : Mais c'est vous qui avez abordé le sujet, donc je propose qu'on revienne aux *Bruzettes*.



**Mme Schemla** : Je vous en remercie parce que c'était vraiment dénué de tout esprit critique, c'était pour savoir comment vous envisagiez les choses.

**M. Moustardier** : Je vous ai répondu et sur le Conseil d'Etat aussi, on passe à autre chose.

**Le Maire** : Docteur Lehot ?

**M. Lehot** : Les amours peuvent être tumultueux. Moi ce qui m'intéresse c'est le terme de « *Trouville bis* », je n'aime pas beaucoup ça. Je pense que quand on habite une ville on habite une ville et je préfère la notion de construction d'un quartier et moi ce qui me tracasse justement dans l'élaboration de l'urbanisation de Trouville c'est la séparation entre Hennequeville et le centre de Trouville dont on a parlé tout à l'heure.

Donc l'élaboration de ce quartier, éco-quartier dont vous faites part en disant « *c'est un Trouville bis* » je crois que c'est une maladresse absolue, le but de Trouville c'est d'avoir une liaison entre ses habitants, entre ses résidents secondaires et ses résidents principaux et c'est déjà de trouver des liaisons entre le centre de Trouville et Hennequeville qui n'existent encore toujours pas à ce jour de façon satisfaisante.

Alors on va toujours exiler les résidents principaux sur Hennequeville, je ne dis pas que c'est un exil exécrationnel, je ne dis pas qu'Hennequeville il ne faut pas y habiter, je dis simplement qu'il faut raisonner au niveau urbanistique sur Trouville sur l'ensemble de la Ville, comme l'ont fait les élèves, les étudiants de Lille qui préconisaient, qui ont donné certaines idées pour faire un maillage de la Ville et je ne comprends pas très bien cette idée de vouloir cloisonner les choses. Il faut réinvestir le centre, créer des quartiers annexes dans les zones qui sont constructibles mais surtout ne pas isoler les gens et créer des liaisons entre les différents quartiers, et la première chose avant de créer quelque chose sur Hennequeville ce sera de raisonner en termes de liaisons routières, cyclistes ou autres entre ces différents quartiers pour que les gens ne soient pas exilés, qu'il n'y ait pas une primaire minuscule dans le centre et un énorme groupe scolaire sur Hennequeville, d'équilibrer les choses de façon équitable. C'est pour ça que je voulais revenir sur le terme qui me paraît inapproprié de construction d'un « *Trouville bis* » et qui me paraît, si vous voulez qu'on puisse parler, discuter ensemble pour la conception du futur Trouville comme vous dites, il y a certaines erreurs à ne pas commettre.

**Le Maire** : Merci de ces indications. Est-ce que nous avons ou non voté sur la maison de Mme Olga GALAT ?

### Autorisation de cession d'un terrain sur la zone d'emplois

**Le Maire** : Je passe donc à la délibération suivante qui est l'autorisation de vendre à l'entreprise AUDRIEU un terrain de 1.000 m<sup>2</sup> sur la zone d'emplois, à 22 €/m<sup>2</sup> soit 22.000 € HT conformément au prix de tous les terrains vendus dans la zone d'emplois ; c'est le dernier terrain disponible dans cette zone. S'il y a des terrains disponibles ça n'est que par cession d'une entreprise en difficulté à une autre entreprise.

Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Les mêmes Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### Autorisation de signer une convention Poissonnerie

**Le Maire** : Il s'agit de la poissonnerie Cap Océane qui change de titulaire, le père cédant ses parts à son fils. Je suppose que personne n'y verra d'inconvénient.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot – Mme Fresnais*

*Vote contre : Mme Schemla (+ pouvoir de M. Plattier).*

*Abstention : M. Luquet.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### Modification du tableau des effectifs

**Le Maire** : Il s'agit de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre à un maître-nageur-sauveteur de recevoir une promotion. M. Luquet ?

**M. Luquet** : Excusez-moi, M. le Maire, mais vous ne souhaitez pas voter la délibération ?

**Le Maire** : Je pense que tout le monde est d'accord mais je peux la mettre au vote. Je la mets donc au vote.

**Mme Schemla** : Pourquoi ne l'était-elle pas, M. le Maire ? Je ne comprends pas parce que j'avais une petite réflexion à faire. Vous savez que j'avais fait ce qui a été qualifié d'une « sortie contre les poissonniers » que je maintiens d'ailleurs entièrement et qui est même renforcée par cette délibération puisque, si je comprends bien, je ne sais quel est le rapport exact, je pense que c'est le père et le fils ?

**Le Maire** : Absolument.

**Mme Schemla** : Vous nous avez expliqué que le montant des loyers des poissonniers qui est scandaleusement bas, était dû à la précarité des baux commerciaux.

**Le Maire** : Non, ce n'est pas des baux commerciaux parce qu'ils sont sur le domaine public maritime et ce sont des baux, ce n'est pas des baux, ce sont des contrats d'occupation du domaine public précaires par nature, que la Ville peut retirer d'un jour à l'autre.

**Mme Schemla** : Très bien. Enfin en tous les cas là elle les passe de père en fils. Ce qui est le contraire de la précarité, c'est d'ailleurs comme ça que ça se passe depuis un siècle et demi. Ce qui veut dire simplement que nous avons là la démonstration à travers un poissonnier particulier mais qui n'est pas le moindre, nous avons la démonstration qu'il n'y a pas du tout de précarité qui justifie les loyers extravagamment bas des poissonniers de Trouville.

**Le Maire** : Vous avez la démonstration que, même lorsqu'une situation juridique est précaire, grâce à une gestion sage on permet aux gens de rester un certain temps sur place sans prendre de décision arbitraire. Il serait totalement aberrant d'avoir une Municipalité tirant argument de la précarité des baux pour chasser tous les six mois les titulaires, ce qu'on aurait le droit de faire et ce qu'on ne fait pas.

**Mme Guillon** : Il fut un temps quand il y avait un changement de locataire on pouvait augmenter le loyer. Ce n'est plus d'actualité ?

**Le Maire** : Là il s'agit d'un changement au sein de la même famille, ce n'est pas tout à fait la même situation.

**Mme Guillon** : Si, c'est un changement de locataire.

**Mme Schemla** : Toujours à propos des poissonniers, nous avons eu une très passionnante réunion, qui était la première pour moi, de commission de la circulation très constructive et positive, et j'avais souligné que, alors que nous cherchons des places de parking partout et que les poissonniers à l'arrière, c'est-à-dire côté quai, bénéficient de très très larges espaces de stationnement, que je souhaitais comprendre pourquoi la poissonnerie SAITER après avoir commencé dès sa réinstallation au centre de la poissonnerie...

## **Changement de face de la cassette n° 2**

**Mme Schemla** : ... Des chaises, des pots, a fini par obtenir que pratiquement deux places entières de parking en plein centre-ville soient supprimées à son profit.

**Le Maire** : Je ne vois pas du tout quelles places.

**Mme Schemla** : C'est pourtant très facile, M. le Maire, c'est sous vos fenêtres.

**Le Maire** : Aucun poissonnier n'a bénéficié d'une suppression de places de parking, c'est complètement...

**Mme Schemla** : On pouvait se garer, on ne le peut plus. Il y a deux énormes bacs de granit avec de très jolies fleurs dedans mais pourquoi ?

**Le Maire** : Je ne vois pas du tout d'ailleurs de quoi il s'agit.

**Mme Schemla** : Je me permets de vous proposer de regarder.

**Le Maire** : C'est vraisemblablement un aménagement pour faciliter la circulation qui est extrêmement complexe autour de la poissonnerie. Lorsqu'il y a de très gros camions...

**Mme Schemla** : Ca doit être ça.

**Le Maire** : ... De mareyeurs, mais j'avoue que je ne vois pas...

**Mme Schemla** : Mais comme il se trouve que M. SAITER s'est un petit peu, vous me pardonnerez l'expression, s'est un petit peu engueulé avec beaucoup d'automobilistes qui voulaient essayer de s'y mettre au début, on a quand même le sentiment qu'il a fini par obtenir ce qu'il souhaitait.

**Le Maire** : Il n'a jamais rien demandé.

**Mme Schemla** : Peut-être pas à vous.

**Le Maire** : Vraiment, je ne vois pas du tout de quoi il s'agit, il n'y a pas eu la moindre modification de la circulation et du stationnement autour de la poissonnerie récemment. On a simplement peint à la peinture bleue les emplacements autorisés pour les tables et les chaises des poissonniers de façon à ce qu'ils ne débordent pas et la police municipale contrôle.

Donc je mets aux voix cette autorisation de signer une convention relative à la poissonnerie. Ne participent pas au vote, les mêmes. Vote contre, M. Luquet vous ne votez pas contre ? Vous vous abstenez ce n'est déjà pas mal. Est-ce que Mme Schemla s'abstient également ? Donc Mme Schemla vote contre. M. Luquet s'abstient ainsi que M. Plattier, M. Plattier vote contre aussi. Stéphanie Fresnais ne participe pas au vote pour des raisons professionnelles.

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

Modification du tableau des effectifs, donc je la mets aux voix. Ne participent pas au vote, les mêmes, Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<p><b>Autorisation de signer le renouvellement de la convention de travaux avec l'Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents</b> <b>Année 2014</b></p>
--

**Le Maire :** L'ASTA c'est l'Association de Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents, c'est une association qui utilise des personnes en grandes difficultés sociales, à faire des travaux tels que le nettoyage de la Touques qu'on fait parfois avenue Kennedy ou des travaux de nettoyage de la plage ou des travaux de réalisation, d'entretien plutôt des itinéraires de randonnée à Hennequeville. Nous proposons de renouveler la convention annuelle qui permet de passer les commandes à hauteur de 20.000 € par an à cette association dont un certain nombre des employés sont des Trouvillais.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<p><b>Autorisation de signer un avenant à la convention avec M. Eric Bénard</b></p>
---

**Le Maire :** Autorisation de signer un avenant à la convention avec M. Eric BENARD, photographe, pour prendre en charge ses frais de déplacement à l'occasion de l'exposition Marguerite Duras pour laquelle une convention a été passée avec lui pour prendre des photos.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

<p><b>Autorisation de signer une convention de coopération</b> <b>Conseil Général du Calvados – Ville de Trouville-sur-Mer</b> <b>Développement des ressources numériques</b></p>
---

**Le Maire :** Il s'agit d'une convention concernant la bibliothèque qui permet à la bibliothèque de faire bénéficier à ses abonnés des listes de livres et de la lecture en ligne des livres appartenant à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

C'est-à-dire que les lecteurs de la bibliothèque, en plus des livres qu'ils peuvent emprunter, des livres réels à la bibliothèque, peuvent lire sur écran les livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt qui a un catalogue très important ; cette possibilité est gratuite pour eux mais entraîne un paiement modeste de 957,80 €/an par la Ville pour bénéficier de cette prestation.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Ne prennent pas part au vote ; M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot.*

*Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.*

### **Affaires diverses**

<p><b>Rapport annuel de la délégation de service public des marchés communaux d'approvisionnement Exercice 2013</b></p>
---

**Le Maire :** Nous avons quelques rapports d'information que je ne vous lirai pas en détail. Le premier est celui de la délégation de service public des marchés communaux. Le document assez austère a des parties plus intéressantes où il est expliqué qu'il y a beaucoup de nouveaux commerçants sur les marchés, qui sont souvent des personnes sans emploi qui se lancent d'abord sur le marché avant d'acheter un magasin mais que ces personnes rencontrent des difficultés particulières parce que beaucoup de vente effectuées traditionnellement sur des marchés étaient les ventes de surplus industriels qui maintenant sont écoulés directement sur internet par les entreprises, et ce type d'approvisionnement classique des marchés disparaît ce qui diminue leur intérêt.

<p><b>Rapport d'activité 2013 du SDEC Energie</b></p>
---

**Le Maire :** Vous avez un rapport long du *SDEC Energie*, je citerai simplement trois faits : le premier c'est que ce syndicat intercommunal concernant l'électrification a fusionné avec le *SIGAZ*, le syndicat intercommunal relatif aux réseaux de gaz, le deuxième c'est que ce syndicat est maintenant compétent, comme on l'a vu tout à l'heure, pour poser des prises électriques pour les véhicules électriques et le troisième qui est particulièrement intéressant pour notre commune, c'est que le syndicat subventionne l'enfouissement des réseaux, nous avons commencé par le *Parc d'Hautpoul* qui était le quartier le plus demandeur historiquement mais on continuera quartier par quartier à enfouir les réseaux. On ne peut malheureusement pas aller très vite parce que, malgré la petite subvention du SDEC, ces opérations sont coûteuses.

### Rapport d'activité 2013 de l'Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer

**Le Maire :** Vous avez également le rapport d'activité de l'Office de Tourisme dont je vous fais grâce puisque de nombreux Conseillers Municipaux qui participent au Comité de Direction de l'Office en ont déjà pris connaissance.

### Rapport de gestion 2013 de la SEMINOR

**Le Maire :** Vous avez également un rapport de la SEMINOR qui est la société d'HLM basée à Fécamp qui gère *La Roseraie*. Son contrat va expirer en 2015, elle va nous proposer, ce qui sera présenté en son temps au Conseil Municipal, un renouvellement de contrat en procédant à des frais d'entretien et de rénovation de *La Roseraie*, aux mêmes conditions que les conditions actuelles c'est-à-dire que la Ville aura très peu à payer pour la SEMINOR et c'est elle qui s'occupera à la fois des travaux et de la gestion quotidienne de cette résidence pour personnes âgées.

### Information sur un contentieux – Notification d'un arrêt

**Le Maire :** Enfin vous avez une information sur un contentieux. M. GOLDSTEIN qui avait fait un recours contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Caen l'avait perdu, a d'abord fait appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes mais il s'est désisté de son appel et il vous est proposé d'en prendre acte.

---O---

Voilà l'ordre du jour est terminé, y a-t-il d'autres questions que vous voulez aborder ? M. Cervoni et M. Armanet ?

**M. Cervoni :** M. le Maire, le mois d'Octobre approche et dans un précédent Conseil Municipal, je ne sais plus si c'était celui du 25 Avril ou du 27 Juin, vous nous aviez dit que l'école d'informatique dont l'ouverture était imminente, donc qui devait ouvrir en Avril ou en Octobre, si toutefois il n'y avait pas de nouvelles au début de l'été vous nous en donneriez ; donc je pense qu'elle n'ouvrira pas le 1<sup>er</sup> Octobre car ce doit être Mardi ou Mercredi de la semaine prochaine. Donc où en sommes-nous pour l'école informatique ?

**Le Maire :** C'est assez vraisemblable. Nous allons, on a réuni récemment le comité d'experts en informatique et nous allons mandater Mme LEGOFF qui dirige un institut d'informatique à Caen et qui en a dirigé un second pour nous aider à trouver des candidats à la gestion et à filtrer les candidats qui se présentent.

On a eu des premiers contacts avec d'autres candidats à la gestion, si l'institut de M. RAKOTOMALALA se réveille et continue à indiquer que ce n'est pas totalement exclu, nous ferons examiner sa proposition avec l'aide de Mme LEGOFF. En tout cas nous maintenons l'idée de créer un institut universitaire à Trouville ce qui me paraît intéressant pour avoir une population permanente jeune dans la commune, permanente et qui se renouvellera, ce qui donnera indirectement de nouvelles possibilités d'emplois parce qu'on peut créer au sein de l'école René Coty, la place est suffisante, à la fois un institut universitaire et une pépinière d'entreprises.

**M. Cervoni :** J'ai une deuxième question, c'est vrai que vous allez me dire que la *Communauté de Communes* est plus concernée, mais la Ville ayant participé au projet, est-ce qu'on pourrait avoir un peu de visibilité sur le projet de fibre optique sur Trouville, de nombreux habitants disant « je n'ai pas accès à la fibre optique, comment se fait-il que je n'y aie pas accès ? » Et de fait c'est vrai que la démarche qui a été retenue de passer par un opérateur, je dirais « alternatif » et non par les opérateurs usuels semble être un frein au déploiement de la fibre optique dans Trouville. Donc est-ce qu'on pourrait avoir de la visibilité sur ce qui en était réellement parce que sur le site internet de l'opérateur il n'y a pas grand-chose, est-ce qu'on pourrait savoir combien de Trouvillais bénéficient du très haut-débit, quel est le déploiement de la fibre optique à Trouville qui est aussi une demande quand quelqu'un s'installe, choisit un domicile c'est de plus en plus un critère de choix dans les logements et puis aussi pour les employeurs ?

**Le Maire :** Je ne connais pas les statistiques par cœur mais je n'ai jamais eu la moindre critique à Trouville de personne n'ayant pas eu la possibilité d'accéder à l'informatique sauf il y a quelques années sur la zone d'emplois, alors que dans les autres communes de la *Communauté de Communes* et notamment dans les communes rurales il y a de la forte contestation parce qu'on demande des participations élevées aux particuliers lorsqu'ils sont éloignés du réseau qui a été posé par Tutor. Mais la *Communauté de Communes* a des statistiques mais je ne les connais pas par cœur, il suffirait que l'on diffuse les rapports qui ont été examinés par la...

**M. Luquet :** M. le Maire, je peux vous donner le chiffre. Il s'agit de sept-cents branchements sur la totalité de la *Communauté de Communes*. Totalité de la *Communauté de Communes*, sur Trouville je n'ai pas les chiffres mais ça doit être de l'ordre de la trentaine peut-être.

**M. Cervoni :** Je crois que le problème de fond ce n'est pas effectivement une critique, c'est que vous voyez que aujourd'hui quand quelqu'un souhaite s'abonner il a souvent un abonnement qu'on appelle triple play, à savoir que quelqu'un prend le téléphone portable, la télévision et l'accès internet, or évidemment l'opérateur qui est un opérateur local ne permet pas à quelqu'un qui a son abonnement par exemple chez SFR d'avoir la fibre optique chez cet opérateur-là.



Donc aujourd'hui, c'est souvent enfin c'est la remarque que j'ai entendue de dire que évidemment d'avoir un deuxième opérateur ce n'est pas un frein dramatique mais c'est complexifier la démarche.

**Le Maire** : Le problème c'est qu'il y a de trop petits opérateurs et que si on avait un grand opérateur national ça marcherait mieux.

**Mme Thimon** : Pour ma part je suis passée à la fibre optique, j'étais SFR, tout a été fait automatiquement. C'est-à-dire Tutor que est venu faire les installations techniques, après le petit opérateur qui était .... plusieurs petits opérateurs c'est vrai ce ne sont pas les grands mais ils sont venus, ils ont arrêté le contrat SFR, j'ai la télévision, le téléphone et internet haut-débit.

**M. Cervoni** : Oui, oui ce que je disais c'est que si vous voulez conserver ce que font maintenant les grands, les opérateurs, c'est que vous ayez une seule facture qui vous comprend votre téléphone portable etc... et comme les opérateurs aujourd'hui sont très très agressifs là-dessus, je pense que ça peut être, en tout cas c'est un point à étudier à un prochain Conseil Municipal si vous pouvez avoir des données là-dessus.

**Le Maire** : On peut donner des données mais en tout cas ce qui me frappe c'est que, en dehors des entreprises de la zone d'emplois, il n'y a pas la moindre contestation des habitants de Trouville, je n'ai pas eu la moindre lettre ni la moindre critique, alors qu'à Tourgéville, par exemple, c'est un sujet brûlant. A Trouville apparemment il n'y a pas de problème.

**M. Cervoni** : Vous savez, M. le Maire, c'est souvent un manque de connaissance. Comme le disait Henry Ford « si j'avais demandé aux gens ce qu'ils voulaient ils auraient répondu un cheval plus rapide ». Donc les gens ne sachant pas ce qu'ils peuvent faire de la fibre optique ou quelles sont les possibilités de développement derrière eh bien ne se rendent pas compte que ça peut être un avantage notamment aux nouveaux accès comme Netrix ou des nouveaux services dont ils ignorent qu'ils peuvent y avoir accès.

**Le Maire** : Je vous remercie. La séance est levée.

**M. Lehot** : Excusez-moi j'ai une dernière question qui concerne le parking souterrain. Pour un parking qui pour nous n'a jamais fait l'unanimité de son intérêt, qui va à l'encontre des recommandations des étudiants de Lille, qui risque de provoquer d'énormes nuisances lors de sa construction pour des commerçants qui sont des riverains de la place Foch, qui sont inquiets lors de la réalisation de ce parking et pour un parking qui ne sera pas sécurisé, enfin qui va être maintenant sécurisé, il faut s'inquiéter aussi de ceux qui vont entrer dedans.

Comment se fait-il que nous apprenions par la presse qu'il y a une rallonge de 600.000 €, 700.000 € pour l'étanchéification d'un parking qui est construit à cent mètres de la plage et que toutes les discussions budgétaires entre la Mairie et VINCI sur les répartitions de budget, sur les coûts de fonctionnement aient été conclues sans la notion d'étanchéité du parking ? Ca laisse augurer un laisser-aller du travail de VINCI qui est inquiétant. Qui va payer ces 700.000 € de supplément ? Est-ce que c'est VINCI ou est-ce que ce sont les Trouvillais par leurs impôts, M. le Maire ?

**Le Maire :** Ca n'est pas les Trouvillais par leurs impôts. On présentera un avenant quand il sera prêt et le surcoût sera en partie pris en charge par VINCI, en partie par une augmentation du nombre d'amodiations et en partie par une légère augmentation du tarif du parking.

**M. Lehot :** Concernant les amodiations, je pense que dans le projet initial la place était dans les 18.000 € et maintenant elle est à 30.000 €. J'ai oui-dire que certaines personnes avaient abandonné l'histoire d'acheter des places dans ce parking.

**Le Maire :** Il y a environ. Didier Quenouille ?

**M. Quenouille :** Parce que 30.000 € c'est TTC et on était partis sur 25.000 €, parce que forcément il y a 20 % de TVA.

**M. Lehot :** Les gens ont eu l'air d'être surpris lorsqu'on leur a dit après 30.000 €.

**M. Quenouille :** ... Qui ont été contactés, qui ont reçu des lettres de VINCI pour leur candidature et c'est extrêmement précis. Donc c'est ce qui avait été décidé à l'époque.

**M. Lehot :** D'accord. Est-ce que nous pourrions connaître l'échéancier à peu près, parce qu'il y a beaucoup de Trouvillais quand même qui se tracassent un petit peu de la construction de ce parking, qui veulent savoir, soit commerçants entourant la place Foch, quand est-ce que seront réalisés les travaux, soit d'autres riverains au niveau des nuisances, le début des travaux, les problèmes de circulation etc ? Est-ce que c'est possible d'avoir des dates un peu précises de construction de ce parking ?

**Le Maire :** Le dévoiement des réseaux sera réalisé en Octobre et le début des travaux de terrassement commencera en Novembre, la fin des travaux de surface et la remise en service du parking auront lieu en Juillet de l'année prochaine et la fin définitive du parking et la mise en service du parking souterrain en Décembre 2015 ou en Janvier 2016 sauf problème inattendu comme il peut y avoir.

**M. Lehot** : Donc la participation de la commune n'a pas été réévaluée ?

**Le Maire** : Non ce sera le 1.095.000 dont parlait Didier Quenouille tout à l'heure.

**M. Lehot** : D'accord.

**Le Maire** : Il y aura un avenant qui vous sera présenté dès qu'il sera prêt.  
Max Armanet ?

**M. Armanet** : Je voulais juste dire un mot de remerciements pour les équipes de la Municipalité. C'est vrai qu'il y a un contexte juridique de plus en plus difficile, les textes se multiplient et c'est vrai que ça fait peser une pression sur ces équipes et je voulais les remercier parce que je suis admiratif devant leur présence et leur disponibilité. Voilà, merci.

**Le Maire** : Absolument. Merci, bonne soirée.